



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 22 octobre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 octobre 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1146340002

Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à l'obtention d'engagements en argent, biens et services suffisants des autres bailleurs de fonds permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal - Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, organisateur de l'événement

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1146135004

Conclure avec Équipement de sécurité universel inc.(20 544,19 \$), Les entreprises Cappco inc. (804,37 \$), Gants Laurentides ltée. (189 537,54 \$), Groupe BBH inc. (23 367,15 \$), Linde Canada ltée. (246 260,21 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 14-13615 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information - 1143242001

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures_voirie et transports - 1145897016

Accorder un contrat à la firme Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU - Dépense totale de 113 354,77 \$ taxes incluses (contrat de 103 049,79 \$ et incidences de 10 304,98 \$) - Appel d'offres 14-13606 (2 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145331003

Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public # 14-13521 (3 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 24 septembre 2014, 8 h 30, à l'article 12.001

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.001

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1145281008

Conclure avec SURPRENANT ET FILS DIV. 139519 CANADA INC. une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soumissionnaires) - (montant estimé: 1 699 984,71 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie - 1135009001

Accorder un contrat à Tyco SimplexGrinnell, pour la mise à niveau du système d'alarme-incendie au poste de la sécurité du Biodôme de Montreal pour une somme maximale de 158 173,97 \$, (taxes et contingences incluses), - Appel d'offres public B-2014-06 - (Un seul soumissionnaire)

20.007 Contrat de services professionnels

CG Service des finances, Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592007

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 30 juillet 2014, 8 h 30, à l'article 12.004

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.008 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334014

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13-12645 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 17 septembre 2014, 8 h 30, à l'article 12.001

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.009 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1143855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$, taxes incluses afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 8 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 12.001

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822047

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13651 - (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 8 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 12.002

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1143855004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32 \$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 8 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 12.003

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145891004

Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Affleck De La Riva architectes, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 14-13781 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 20.024

20.013 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145367001

Résilier le contrat de services professionnels de la firme Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 20.027

20.014 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141195001

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vacant d'une superficie de 153,3 m², situé au sud du boulevard Guin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour le prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre des travaux pour l'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1146307003

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme MUSÉOMIX QUÉBEC pour la réalisation du projet Muséomix Montréal du 7 au 9 novembre 2014 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012/2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1143220006

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier afin de collaborer à la réalisation de son plan d'action 2014-2017 pour l'année 2014-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1146101002

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2014-2016 par le Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Direction des travaux publics - 1131124002

Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de conduites privées d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, se raccordant au(x) réseau(x) de la Ville, de même que d'ouvrages de régulation des eaux pluviales sur le terrain privé pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc. située au 400 Crémazie ouest. Le projet est déjà construit et raccordé temporairement au raccordement existant

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1146340004

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 octobre 2014, 8 h 30, à l'article 30.004

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques - 1141528004

Approuver la nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624040

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145331003 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public # 14-13521 (3 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143592007 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624037

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13-12645 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

60.004 DépôtCE Service du greffe - 1143624041

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les 4 firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 686 317,29 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 367 188,45 \$, taxes incluses afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

60.005 DépôtCE Service du greffe - 1143624043

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822047 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13651 - (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

60.006 DépôtCE Service du greffe - 1143624042

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855004 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les 4 firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32 \$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	5
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 10.002

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1503

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 octobre 2014 en y retirant les articles 12.001, 12.002 et 12.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1504

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1505

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage) (CG09 0387), pour une période de 7 mois, jusqu'au 27 mai 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145085003

CE14 1507

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 475 865,81 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de l'éclairage et les travaux de signalisation lumineuse, sur la rue Sherbrooke, côté nord, de la rue Pierre-Tétreault à la rue Mousseau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 386 090,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 296601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144822046

CE14 1508

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 33 mois (octobre 2014 à juin 2017), pour la fourniture sur demande de cours de préparation à la retraite;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, conformément aux exigences du cahier des charges et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145912001

CE14 1509

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention par lequel le Dr. Michel Truteau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 118 072,05 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140889004

CE14 1510

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Dr. Jerzy Poray-Wybranowski s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 107 724,30 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140889003

CE14 1511

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'un concept d'aménagement préliminaire d'un parc linéaire sur les berges du Saint-Laurent entre le pont Victoria et le pont Champlain, dans le secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 63 236,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13680, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143250001

CE14 1512

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 283 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Pierre Bélanger et Mme Nicole Rousseau, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé en front sur la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 45,7 mètres carrés, constitué du lot 5 283 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 18 700 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141233001

CE14 1513

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à 9141-1165 Québec inc., pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2014, un espace au 1^{er} étage du Pavillon du Lac aux Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 4 539,67 pieds carrés, à des fins de restaurant, moyennant un loyer total de 43 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144069011

CE14 1514

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 1 173 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141477016

CE14 1515

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage d'une partie du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1141477015

CE14 1516

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 4 795 550 à 4 795 558, 4 795 560 à 4 795 562 et 5 337 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141477017

CE14 1517

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 5 299 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1141477014

CE14 1518

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 1 979 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141477019

CE14 1519

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 3 385 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1141477018

CE14 1520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 6 M\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité Mémoire, soit un versement de 1,2 M\$ en 2014, un versement de 4,2 M\$ en 2015 et un versement de 0,6 M\$ en 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenus de 6 M\$;
- 4- d'imputer ces revenus et ces dépenses additionnels conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140026002

CE14 1521

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 613 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la tenue d'activités dans le domaine des relations interculturelles :

Organisme	Projet	Montant
- Fondation Salvador Allende (Montréal)	Événements commémoratifs – Salvador Allende	3 000 \$
- Racine croisée solidarité Sawa	Leaders et personnalités sous toutes ses formes	4 613 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140340002

CE14 1522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens, soit 50 000 \$ en 2014, 50 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, pour la mise en place d'un Centre national de danse – thérapie, dans le cadre d'une entente triennale de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2014 en provenance du budget des priorités de l'administration de compétence locale vers le Service de la culture;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture pour un montant non récurrent de 50 000 \$ en 2015 et de 50 000 \$ en 2016;
- 4 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140015004

CE14 1523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142088004

CE14 1524

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense d'un montant estimé de 399,20 \$ pour le déplacement, du 7 au 15 octobre 2014, de Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée et présidente de la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, pour prendre part au Sommet sur la biodiversité pour les gouvernements locaux qui se tiendra en République de Corée;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140215001

CE14 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et de renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145179002

CE14 1526

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 10^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140679017

CE14 1527

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le versement de 6 000 \$, plus les taxes applicables, de la part de l'Association des transports du Canada, pour le travail de consultation et de coordination du Centre d'histoire de Montréal pour la préparation de l'exposition sur l'histoire des transports au Canada, dans le cadre du congrès de l'ATC 2014 à Montréal;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 6 000 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3 - d'entériner l'entente signée par le Directeur général de l'ATC et le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et l'Association des transports du Canada;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143617001

CE14 1528

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'accord de conciliation intervenu entre la Ville de Montréal et ARTE pour une somme de 185 000 \$ dont 12 000 \$ reste à payer, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis, du Service des affaires juridiques, un chèque au montant de 12 000 \$ en capital, intérêts et frais au nom de Godard, Bélisle, St-Jean & associés en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142463003

CE14 1529

Considérant que le 29 septembre 2014, le directeur et trésorier adjoint - Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA140329001, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 70 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 2 - d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
- 3 - d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
- 4 - de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 5 - d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
- 6 - d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 7 - d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 8 - d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
- 9 - de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 10 - d'autoriser Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur et trésorier adjoint - Financement, trésorerie et caisses de retraite pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 11 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint du Financement, trésorerie et caisses de retraite et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

12 -d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140329001

CE14 1530

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145213002

Levée de la séance à 10 h 48

70.001

Les résolutions CE14 1503 à CE14 1530 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie Samson
Vice-présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1146340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à l'obtention d'engagements en argent, biens et services suffisants des autres bailleurs de fonds permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, organisateur de l'événement.

La Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à :

- l'obtention par la Corporation d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes et permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal sur les plans financier et organisationnel;
- l'obtention d'un engagement formel de la Corporation événements d'hiver de Québec à consentir un legs d'une valeur équivalente à 50 000 \$ en argent et en biens pour la population montréalaise et la communauté montréalaise de ski de fond, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec.

2. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec. Cette entente établira les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien municipal, qui aura été préalablement défini selon le niveau d'engagements des autres bailleurs de fonds, dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, et de soumettre cette entente au conseil d'agglomération pour approbation une fois le montage financier de 1,450 M\$ confirmé.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-09-26 18:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à l'obtention d'engagements en argent, biens et services suffisants des autres bailleurs de fonds permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, organisateur de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération internationale de Ski (FIS) est l'organisation internationale gouvernant la pratique sportive du ski au niveau mondial. Elle est détentrice des droits de la Coupe du monde FIS de ski de fond (Coupe du monde). Pour l'année 2016, la FIS a octroyé les droits à Ski de fond Canada de tenir en sol canadien un événement de la Coupe du monde se déroulant sur une semaine dans plusieurs villes.

Cet événement, le *Tour de ski du Canada 2016 – Coupe du monde FIS de ski de fond* (Tour de ski du Canada 2016), se tiendrait du 1^{er} au 11 mars 2016 et aurait comme arrêts Gatineau, Montréal, Québec, Canmore et Lac Louise. L'événement de Montréal aurait lieu le 2 mars 2016 au parc du Mont-Royal avec comme départ/arrivée le Pavillon du Lac-aux-Castors.

Le Tour de ski du Canada 2016 s'inscrira dans le calendrier de la Coupe du monde de ski de fond 2016 et agira comme grande finale du circuit. En raison de l'absence de grands événements internationaux en 2015-2016 tels les Jeux olympiques et les Championnats du monde, le Tour de ski du Canada 2016 deviendra l'un des rendez-vous les plus importants de la saison 2015-2016 de ski de fond.

Ski de fond Canada, via un protocole d'entente, a délégué l'organisation du Tour de ski du Canada 2016 à trois comités organisateurs locaux. Les événements de Montréal et de Québec seront pris en charge par un OBNL, soit la Corporation événements d'hiver de Québec (la Corporation). Vu le leadership assumé de cet OBNL de la communauté hôte à Montréal, un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation est à convenir à cet effet. Il est important de souligner que la Corporation déléguera la majeure partie de l'organisation à GesteV, une firme spécialisée dans l'organisation et la création de concepts événementiels.

La Ville de Montréal a été informée par la Corporation qu'elle avait l'intention de tenir à Montréal une étape du Tour de ski du Canada 2016 le 19 mai 2014. La Ville a aussi été informée de la date butoir fixée par la FIS pour obtenir les engagements financiers des pouvoirs publics municipaux concernés, qui est la fin septembre 2014. Malgré l'insistance du Service de la diversité sociale et des sports pour recevoir les demandes officielles de soutien plus tôt, il ne les a reçus que le 17 août 2014 (voir pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les demandes de la Corporation dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal envers la ville de Montréal sont :

- Un soutien financier de 150 000 \$ pour couvrir certains frais du Tour de ski du Canada 2016;
- Un soutien en bien et services équivalent à 50 000 \$ (pour couvrir par exemple des coûts associés aux branchements électriques et aux raccordements à l'aqueduc).

En appui à leur dépôt de demande officielle, le 17 août 2014, la Corporation a transmis à la Ville plusieurs documents qu'elle a préparés sur la tenue du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, dans lequel on retrouve (voir pièces jointes) :

- Une présentation sommaire du Tour de ski du Canada 2016 comprenant :
 - o Les données démographiques des spectateurs;
 - o Les retombées promotionnelles et télévisuelles mondiales de la tenue du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal;
 - o Les retombées sociales et sportives importantes de la tenue du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal;
 - o Les retombées touristiques et économiques anticipées dues à la tenue du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal;
- La demande de soutien financier adressée à la Ville de Montréal;
- Le budget prévisionnel de l'étape de Montréal du Tour de ski du Canada 2016;
- Une lettre de Ski de fond Canada confirmant une demande en soutien financier à Sport Canada pour un montant de 2 M\$. Lorsqu'accordé, le soutien sera distribué aux villes hôtes selon le nombre d'étapes tenues.
- Une lettre d'appui de Les amis de la montagne;
- Les impacts économiques et une étude de fréquentation et de provenance des spectateurs de la Coupe du Monde de ski de fond – Québec 2013 (Sprint Québec 2012);
- Les états de résultats maison, signés par le contrôleur, du Sprint Québec 2012 tenu du 7 au 9 décembre 2012;
- Les états financiers 2013 de la Corporation événements d'hiver de Québec;

- La résolution du conseil d'administration de la Corporation en regard de la tenue du Tour de ski du Canada 2016;
- Les budgets préliminaires consolidés des étapes de Québec et de Gatineau du Tour de ski du Canada 2016;
- Une liste de demandes, adressées à la Ville de Montréal, en biens et services préliminaires.

Le tableau suivant illustre le montage financier proposé par la Corporation pour les événements de Montréal et de Québec, et par les Événements nordiques Gatineau (OBNL responsable de l'organisation de l'étape de Gatineau) pour l'étape de Gatineau :

	Montréal	Québec	Gatineau
Contributions municipales et locales			
Ville hôtesse – Soutien financier	150 000 \$	150 000 \$	110 000 \$
Ville hôtesse – Biens et services	50 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Organisme de tourisme local	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
CRÉ local et autres sources	50 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
Subventions gouvernementales			
MELS	350 000 \$	400 000 \$	250 000 \$
Ministère du Tourisme du Québec	150 000 \$	150 000 \$	100 000 \$
Secrétariats aux régions	125 000 \$	125 000 \$	0 \$
Sport Canada	250 000 \$	500 000 \$	250 000 \$
DEC	225 000 \$	225 000 \$	150 000 \$
Total :	1,450 M\$	1,825 M\$	1,035 M\$

Considérant les avantages et retombées potentielles de Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports recommande de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ pour la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à :

1. l'obtention par la Corporation d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le tableau ci-haut et permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal sur les plans financier et organisationnel;
2. l'obtention d'un engagement formel de la Corporation à consentir un legs d'une valeur équivalente à 50 000 \$ en argent et en biens (par exemple des legs de matériel) pour la population montréalaise et la communauté montréalaise de ski de fond à définir dans la convention.

De plus, il est recommandé de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation, établissant les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien municipal dans la tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal, et de le soumettre au conseil d'agglomération pour approbation une fois le montage financier de 1,450 M\$ confirmé.

JUSTIFICATION

Cet événement sportif comble une lacune quant au nombre et aux types d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le parc du Mont-Royal pendant l'hiver, tout en

représentant très bien l'héritage nordique de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements hivernaux sont rares. Cet événement procurera aux Montréalais la possibilité d'assister à un spectacle sportif hivernal extérieur d'envergure mondiale chez eux.

La tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 permettra à Montréal de se positionner comme métropole sportive hivernale, tant à l'échelle nationale, que mondiale. Les villes de Canmore et de Lac Louise ont déjà leur renom au niveau de l'accueil d'événements hivernaux d'envergure internationale, et la Ville de Québec, avec la tenue de nombreux événements hivernaux, commence à se démarquer au niveau international. L'hiver, Montréal accueille de nombreux événements se tenant à l'intérieur, mais se montre plutôt discret en matière d'événements d'envergure se tenant à l'extérieur. L'accueil d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal aidera grandement la cause de la Métropole afin d'être reconnu comme un arrêt incontournable pour des événements se tenant l'hiver en plein air.

De plus, le rayonnement potentiel de Montréal est non négligeable. Lors de sa première année, un événement très semblable à ce que Montréal accueillera, le Sprint Québec 2012 a réussi à générer d'importantes retombées médiatiques qui ont permis à la Ville de Québec de rayonner considérablement. En effet, l'événement a reçu énormément de couvertures médiatiques internationales (États-Unis, France, Russie, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Norvège). L'événement a également reçu une grande couverture de la part de tous les médias du Québec et de Montréal, et a bénéficié de 8 heures de télédiffusion en direct au Québec et au Canada (CBC et TVA Sports), en plus d'être diffusé en direct dans plus d'une dizaine de pays à travers le monde.

Le Sprint Québec 2012, également organisé par la Corporation, a connu énormément de succès tant en matière de logistique que de popularité. L'événement a attiré plus de 40 000 spectateurs et a généré 2,4 M\$ en impacts économiques. Selon l'étude des retombées de l'édition 2012 à Québec (réalisée par SOM), l'impact économique estimé pour Montréal en 2016 est de 3 M\$. Le Tour de ski du Canada 2016 engendrera également des investissements non négligeables des gouvernements du Québec et du Canada vers Montréal. Selon la configuration du parcours de Montréal, des aménagements temporaire seront prévus afin d'accueillir cette quantité de spectateurs ainsi qu'un plan de gestion de la circulation et du stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Corporation a la responsabilité d'effectuer les démarches requises auprès des commanditaires et des instances publiques et parapubliques concernées pour trouver le financement permettant d'assurer la réussite financière du Tour de ski du Canada 2016. En ce qui a trait à l'étape de Montréal, à ce jour, uniquement Sport Canada a signifié un engagement verbal à la tenue de cet événement. Les engagements potentiels s'établissent présentement comme suit :

- Tourisme Montréal : Analyse du dossier en cours.
- Gouvernement du Québec – MELS/ Tourisme Québec/Secrétariat à la région métropolitaine : Le cabinet du ministre Bolduc, organisera une rencontre avec les trois ministères concernés. Une rencontre est prévue au mois de septembre.
- Gouvernement du Canada – DEC : Rencontre prévue à la fin septembre.
- Gouvernement du Canada – Sport Canada : Confirmation verbale garantissant le soutien. L'entente finale entre Sport Canada et Ski de fond Canada sera conclue en 2015.
- Ville de Montréal: Un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$.

Il est proposé d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 2015 pour 100 000 \$ et celle de 2016 pour 50 000 \$. Cette dépense sera entièrement financée par l'agglomération de Montréal. Le soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ sera détaillé dans le protocole d'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera les organisateurs à réaliser cet événement de manière écoresponsable, et ce, en l'inscrivant dans l'entente à intervenir avec la Corporation une responsabilité à cet effet pour les organisateurs.

Par ailleurs, il est déjà prévu par la Corporation de faire de l'étape montréalaise du Tour de ski du Canada 2016 un événement vert :

- Niveau 2 de la norme BNQ-9700-253;
- Présence d'une escouade verte pour informer les visiteurs sur les actions en développement durable;
- Système de gestion des matières résiduelles;
- Mise en place d'un système de compost;
- Redistribution des surplus alimentaires et matériels aux organismes communautaires;
- Compensation symbolique des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Promotion des transports en commun;
- Choix de fournisseurs locaux pour diminuer l'empreinte écologique;
- Promotion de l'activité physique chez les jeunes avec des courses amateurs et des cliniques d'apprentissage;
- Création de legs pour le sport et la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accord de principe confirme officiellement l'engagement de la Ville de Montréal à vouloir accueillir une étape du Tour de ski du Canada 2016, avec les avantages et retombées déjà mentionnés dont un legs minimum de 50 000 \$ au profit des Montréalais et des organisations montréalaises de ski de fond.

Vu la nature de cet événement et sa date de tenue, il y aura une gestion des risques climatiques effectuée. Historiquement, la température moyenne quotidienne est de 7,7 degrés Celsius pour le mois de février et de -2 degrés Celsius pour le mois de mars. De plus, la couverture moyenne de neige à Montréal à la fin du mois de février est de 11 cm. Afin de minimiser les risques dus aux conditions climatiques, comme ce fut le cas lors du Sprint Québec 2012 organisé par la Corporation au début décembre, la fabrication de neige artificielle est prévue par celle-ci.

Si la Ville refuse de s'engager officiellement :

- Considérant l'intérêt prononcé de Gatineau et Québec à tenir plusieurs étapes de ce Tour de ski du Canada 2016, la Corporation pourrait décider d'octroyer l'étape montréalaise à ces villes.
- Son image de Ville d'événements sportifs serait amoindrie du fait que l'événement se tiendrait dans d'autres villes canadiennes et québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin septembre : Date limite imposée par Ski de fond Canada en ce qui a trait à la confirmation de soutien des villes hôtes.

- Septembre 2014 à mars 2015 : Négociation, préparation et conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Corporation.
- Avril 2015: Approbation de l'entente auprès des instances de la Ville de Montréal.
- Mars 2015 à avril 2016 : Suivi des engagements et des obligations assumés par chaque partie en vertu de l'entente signée.
- 2 mars 2016 : Tenue d'une étape du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Alexandra COURT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Le : 2014-09-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-09-23



Dossier # : 1146135004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de sécurité universel inc.(20 544,19 \$), Les entreprises Cappco inc. (804,37 \$), Gants Laurentides ltée. (189 537,54 \$), Groupe BBH inc. (23 367,15 \$), Linde Canada ltée. (246 260,21 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 14-13615 (5 soum.)

Il est recommandé:

1- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de divers gants de travail pour les employés de la Ville de Montréal;

2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13615 et aux tableaux de prix annexés en pièces jointes ;

Firme	Article
Équipement de sécurité universel inc.	19; 28; 36
Les entreprises Cappco inc.	13
Gants Laurentides ltée.	3-B; 4-A; 4-B; 5-A; 8-A; 8-B; 9-A; 14; 15; 20;
Groupe BBH inc.	1; 12; 31
Linde Canada ltée.	3-A; 5-B; 5-C; 5-D; 6; 7; 9-B; 10; 11; 22; 23; 24; 25-A; 25-B; 26; 27; 29; 30; 32; 33; 34; 35

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-03 06:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146135004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipement de sécurité universel inc.(20 544,19 \$), Les entreprises Cappco inc. (804,37 \$), Gants Laurentides ltée. (189 537,54 \$), Groupe BBH inc. (23 367,15 \$), Linde Canada ltée. (246 260,21 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 14-13615 (5 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition des gants de travail tenus en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal. Par le biais de ces ententes-cadres, ces produits seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services de la Ville.

L'appel d'offres a été publié le 9 avril 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 avril 2014. Il y a donc eu un délai de 18 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

La période de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Un addenda a été émis le 11 avril 2014 pour remplacer le bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0428 – 20 juin 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Gants Laurentide ltée pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 11-11560 – Montant consommé 572 849,56 \$.

DG115296003 – 27 juin 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Fisher Scientific ltée pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 11-11560 – Montant consommé 98 975,12 \$.

DB115296004 – 26 juin 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Travex inc,(montant consommé 6,601.60\$), Linde Canada ltée (montant consommé 25,308.03 \$) et Équipement de Sécurité Universel inc (montant consommé 9 284,68 \$) pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 11-11560.

CM08 0621 - 25 août 2008 - Octroi de l'entente précédente pour ces produits à la suite de l'appel d'offres public 08-10658.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche des entreprises en mesure de fournir pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'émission des ententes-cadres, les gants de travail qui y sont décrits, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 14-13615.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13615 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications du produit.

Le contrat est octroyé par article au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un équipement de protection individuel devant être fourni par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion d'ententes-cadres collectives permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Compte tenu de la hausse des coûts, une nouvelle stratégie d'approvisionnement doit être repensée. Un comité de vêtements travaille activement avec l'ensemble de la ville afin d'optimiser la variété des gants offerts aux employés. La recommandation du comité nous permettra d'harmoniser nos besoins en terme de gants, augmenter nos volumes par article et générer des économies.

De plus, la possibilité de constituer des volumes plus importants avec d'autres organismes publics (ex, STM, villes liées, etc) sera examinée. Enfin, une analyse de ce marché devrait permettre une meilleure compréhension des impacts de la délocalisation des entreprises chinoises vers d'autres unités de production dans les pays émergents asiatiques.

Un nouvel appel d'offres prenant en compte le développement d'une stratégie d'approvisionnement adaptée à l'évolution de ce marché sera relancé au cours de la prochaine année.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public 14-13615

Titre : Gants de travail

Date de lancement : 9 avril 2014

Date d'ouverture : 28 avril 2014

Preneurs du cahier des charges : (9)

Équipement de Sécurité Universel inc.

Linde Canada Ltée

Groupe BBH inc.

Les Distributeurs R. Nicholls inc.

Gants et Sécurité McCordick

Les entreprises Cappco inc.

OG Sécurité

Gants Laurentide Ltée

Fisher Scientific Ltée

Soumissionnaires : (5)

Équipement de Sécurité Universel inc.
Linde Canada Ltée
Gants Laurentide Ltée
Groupe BBH inc.
Les entreprises Cappco inc.

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission par les preneurs de cahier des charges (tableau en pièce jointe):

Les Distributeurs R. Nicholls inc. : La firme a mentionné qu'elle n'est pas en mesure d'offrir un prix compétitif. D'ailleurs, cette entreprise a fermé sa division de vêtements.

Gants et Sécurité McCordick : La raison invoquée a été la garantie d'exécution de 5 000 \$ demandée par la Ville. Toutefois, la compagnie n'a fait aucune demande de réduction de garantie durant le processus d'appel d'offres.

OG Sécurité : Aucune réponse fournie par cette entreprise suite à notre demande.

Fisher Scientific Ltée : La firme a précisé qu'elle serait intéressée à soumissionner pour des contrats de plus de douze mois. Un contrat de douze mois impliquerait une gestion difficile et des coûts importants.

Analyse des soumissions :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi devait s'effectuer par article, au plus bas soumissionnaire conforme.

Toutes les soumissions reçues ont été jugées recevables et déclarées conformes administrativement. Conformément à l'article 10 des Clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés ou un produit équivalent.

Les spécifications techniques des gants de travail faisant l'objet du présent contrat ne limitent pas le marché, elles sont, de plus, ouvertes aux équivalences. Plusieurs fournisseurs sont en mesure de distribuer ou fabriquer ces articles conformes aux exigences.

Suite à l'étude des échantillons, trente-neuf articles sur quarante-quatre articles sont conformes aux exigences du devis, les cinq autres articles ont été jugés non conformes. Voir le détail des non-conformités en pièce jointe.

Contrat # 1

Contrat # 1	Montant total avant taxes
Montant estimé pour groupe d'articles (1,12 et 31)	26 615,90 \$
Montant contrat # 1	20 323,68 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (\$) (Montant du contrat - estimation interne)	(6 292,22) \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (%) (Montant du contrat - estimation interne / estimation X 100)	-23,64%

Montant total de l'offre de la firme Groupe BBH inc.

Groupe BBH inc.

20 323.68 \$ + TPS (5 %) 1 016.18 \$ + TVQ (9,975 %) 2 027.29 \$ = 23 367.15 \$

Contrat # 2

Contrat # 2	Montant total avant taxes
Montant estimé pour l'article 13	651,69 \$
Montant contrat # 2	699,60 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (\$) (Montant du contrat - estimation interne)	47,91 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (%) (Montant du contrat - estimation interne / estimation X 100)	7,35%

Montant total de l'offre de la firme Les entreprises Cappco inc.

Les entreprises Cappco inc.

699,60 \$ + TPS (5 %) 34,98 \$ + TVQ (9,975 %) 69,79 \$ = 804,37 \$

Contrat # 3

Contrat # 3	Montant total avant taxes
Montant estimé pour groupe d'articles (3-B, 4-A, 4-B, 5-A, 8-A, 8-B, 9-A, 14, 15 et 20)	143 729,30 \$
Montant contrat # 3	164 851,09 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (\$) (Montant du contrat - estimation interne)	21 121,79 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (%) (Montant du contrat - estimation interne / estimation X 100)	14,70%

Montant total de l'offre de la firme Gants Laurentide Itée

Gants Laurentide Itée

164 851,09 \$ + TPS (5 %) 8 242,55 \$ + TVQ (9,975 %) 16 443,9 \$ = 189 537,54 \$

Contrat # 4

Contrat # 4	Montant total avant taxes
Montant estimé pour groupe d'articles (19,28 et 36)	16 289,97 \$
Montant contrat # 4	17 868,40 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (\$) (Montant du contrat - estimation interne)	1 578,43 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (%) (Montant du contrat - estimation interne / estimation X 100)	9,69%

Montant total de l'offre de la firme Équipement de Sécurité Universel inc.

Équipement de Sécurité Universel inc.

17 868,40 \$ \$ + TPS (5 %) 893,42 \$ + TVQ (9,975 %) 1 782,37 \$ = 20 544,19 \$

Contrat # 5

Contrat # 5	Montant total avant taxes
Montant estimé pour groupe d'articles (A-3, 5-B, 5-C, 5-D,6, 7, 9-B, 10, 11, 22, 23, 24, 25-A, 25-B, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34 et 35)	180 484,74 \$
Montant contrat # 5	214 185,88 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (\$) (Montant du contrat - estimation interne)	33 701,14 \$
Écart entre le montant du contrat et l'estimation (%) (Montant du contrat - estimation interne / estimation X 100)	18,67%

Montant total de l'offre de la firme Linde Canada ltée

Linde Canada ltée

214 185.88 \$ + TPS (5 %) 10 709.29 \$ + TVQ (9,975 %) 21 365.04 \$ = 246 260.21 \$

Voir les tableaux de prix en pièces jointes.

Adjudicataires recommandés

Suite à l'appel d'offres public 14-13615, il est recommandé de conclure avec chacune des entreprises énumérées, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de gants de travail, d'une durée de 12 mois à compter de la date de l'adoption de la présente résolution.

Adjudicataires recommandés	Montant total	Articles
Les entreprises cappco Inc	804,37 \$	13
Équipement de sécurité universel	20 544,19 \$	19,28 et 36
Groupe BBH Inc	23 367,15 \$	1,12 et 31
Gants laurentides Ltée	189 537,54 \$	3-B, 4-A, 4-B, 5-A, 8-A, 8-B, 9-A, 14, 15 et 20
Linde Canada Ltée	246 260,21 \$	A-3, 5-B, 5-C, 5-D, 6, 7, 9-B, 10, 11, 22, 23, 24, 25-A, 25-B, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34 et 35

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

En lien avec sa Politique d'approvisionnement, la Ville de Montréal souhaite développer et maintenir des relations d'affaires basées sur le respect et le traitement équitable des intervenants. Cette Politique mentionne aussi que le processus d'approvisionnement doit s'effectuer dans une perspective de développement durable, laquelle comprend notamment un objectif d'amélioration de l'équité sociale. Tous les cinq soumissionnaires nous ont signifié leur respect des principes d'équité sociale (voir les lettres en Pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 430 702,62 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois et des prix de l'actuelle entente majorée d'une indexation de 2% annuellement. On remarque une différence de 11,57 % entre le montant total estimé (430 702,62 \$ taxes incluses) et le montant total octroyé (480 513,46 \$ taxes incluses).

Globalement, comparativement aux ententes précédentes pour ce produits qui avaient été produites en 2011, on remarque une variation des prix à la hausse de 15,4 % pour ces articles. est justifié par le fait que la majorité des soumissionnaires s'approvisionnent en Chine. Les facteurs justifiant ces augmentations sont notamment les fluctuations du taux de change ainsi qu'une augmentation de 10 % à 15 % du prix du cuir fabriqué en Chine. Ceci en raison de nouvelles réglementations environnementales dans ce pays qui ont mené à la diminution du nombre de tanneries d'environ 30 % dans ce pays.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les ententes-cadres collectives conclues suite à l'appel d'offre 14-13615 sont sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville ainsi que les services corporatifs pourront faire appel à ces ententes-cadres ;

elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville est actuellement en rupture de stock et l'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres auprès des adjudicataires à la suite de l'approbation de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-01

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur

Tél :

Approuvé le :

2014-09-29



Dossier # : 1143242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, l'octroi d'un contrat de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1% par l'agglomération, pour un montant de 139 882,82 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-09 11:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le système Ludik contient plusieurs composantes. Les employés de la Ville utilisent la composante « Ludik-Windows ». Cette composante a démontré sa fiabilité et est utilisée pour la gestion des dossiers des citoyens tant par le personnel des bibliothèques que des loisirs. Près de 700 employés de la Ville utilisent cette composante régulièrement. C'est cette composante qui est utilisée pour la gestion des cartes de bibliothèques et qui a permis d'harmoniser ce processus dans les 45 bibliothèques et dans les centres de loisirs. Cette harmonisation a permis de réduire le nombre de cartes détenues par le citoyen. La carte bibliothèque permet maintenant d'emprunter un livre à la bibliothèque et de s'inscrire en ligne aux activités de loisirs.

Le système Ludik comprend également une composante intitulée « Ludik IC2 » utilisée par les citoyens pour l'inscription aux activités de loisirs par Internet. Pour la saison d'activités 2013-2014, il y a eu plus de 18 000 inscriptions en ligne. Ce nombre est en augmentation de 24 % par rapport à la période précédente. La composante « Ludik IC2 » comprend également la possibilité, pour les arrondissements, d'afficher les disponibilités des installations sportives en vue de la réservation en ligne. Cette fonction n'est pas utilisée pour le moment.

Une étude a été entreprise en 2013 par le Service de la diversité sociale et des sports en vue de cerner les enjeux relativement aux systèmes de gestion de loisir et afin d'identifier des pistes d'amélioration pour un meilleur service aux citoyens et une plus grande efficacité et efficience. Entre temps, la Ville doit poursuivre le contrat actuel puisque la majeure partie des arrondissements ont recours à ce système dans leurs opérations régulières en sport et loisir.

Le présent dossier vise à autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Ludik à Acceo Solutions inc., qui est le fournisseur exclusif de ces services, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0183 / CM13 0129 - 20 février 2013 / 25 février 2013 - Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la

période du 1^{er} janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré).

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 \$ pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2011 / Approuver un projet de quittance à cette fin.

CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements à se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 \$.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 \$.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules de la solution Ludik utilisés par la Ville, tel que décrit dans l'annexe A des documents contenus dans l'intervention du Service des affaires juridiques de la Ville.

JUSTIFICATION

Ludik est utilisé par plus de 700 employés dans les bibliothèques et les services de loisirs. Acceo Solutions inc. détient, de façon exclusive, les droits de distribution, d'entretien, d'évolution et de services en relation avec le progiciel Ludik.

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien de l'année 2015 représente une augmentation de 2% par rapport au montant de l'année 2014 et est justifiée par l'indexation générale des coûts.

Tableau comparatif des coûts d'entretien (même quantité)			
Année	Coût avec taxes	Augmentation annuelle	Durée du contrat
2013	250 745,11 \$		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
2014	258 267,47 \$	3%	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014
2015	263 432,81 \$	2%	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015

L'offre de services pour l'entretien de la solution Ludik, développée en français et utilisée dans 8 des plus grandes villes du Québec, a été transmise par Acceo Solutions inc. qui est désormais le fournisseur exclusif de ces services depuis le 14 février 2012. Dans un contexte de fournisseur unique, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total d'entretien du progiciel Ludik, d'un montant de 263 432,81 \$, taxes incluses, est une dépense récurrente prévue au budget de fonctionnement de la Division exploitation et évolution des applications du STI pour la période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette demande est refusée, une panne du système Ludik empêcherait la création et les mises à jour des dossiers des citoyens (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc.) et empêcherait les citoyens qui sont non encore inscrits dans le système d'emprunter des livres dans les bibliothèques et de s'inscrire au comptoir ou par Internet à des activités de loisirs offertes par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : Novembre 2014

Approbation par le conseil municipal : Novembre 2014

Octroi du contrat au fournisseur ACCEO : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Martine SIROIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain S HÉBERT
Conseiller en systèmes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-25

Georges DION
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514 872-7723

Approuvé le : 2014-10-08



Dossier # : 1145897016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU. Dépense totale de 113 354,77 \$ taxes incluses (contrat de 103 049,79 \$ et incidences de 10 304,98 \$). Appel d'offres 14-13606 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1- d'octroyer un contrat à la firme Systèmes Urbains Inc. d'une durée de 18 mois pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU, pour un montant de 103 049,79 \$, taxes et contingences incluses.

2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 113 354,77\$.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-09 12:29

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU. Dépense totale de 113 354,77 \$ taxes incluses (contrat de 103 049,79 \$ et incidences de 10 304,98 \$). Appel d'offres 14-13606 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la mobilité urbaine. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités pour optimiser la mobilité des biens et des personnes. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions opérationnelles, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements sur le réseau de rues, dont les feux de circulation, à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet notamment de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel. Cette supervision en temps réel améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra ainsi une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation).

Le réseau de télécommunication urbain

Afin d'atteindre cet ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour la gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication urbain est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

Ce réseau de télécommunication urbain fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transports intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport intelligent. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a

été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication urbain est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes puissent interroger les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0998 - 19 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU.

CM13 0311 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat à Néoelect Le Saux inc. d'une durée de douze mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12322 (2 soum.)

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

CE11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Le présent mandat vise la réalisation du niveau 2 du système de télécommunication intégré soit l'installation des équipements (ONU) permettant de rattacher les ramifications aux sous-réseaux (niveau 2) pour 13 des 150 sous-réseaux. À la fin de ce mandat et en additionnant les sous-réseaux déjà connectés, quelque 32% des sous-réseaux seront raccordés au système de télécommunication. Pour que tous les feux et équipements de ces sous-réseaux puissent communiquer avec le CGMU, conformément au plan stratégique présenté, le

niveau 2 restera à réaliser sur 101 des 150 sous-réseaux, ce qui est prévu dans de futurs mandats.

Ce mandat vise donc à fournir et installer les ONU à 13 intersections dont les câbles de sous-réseaux ont été mis à jour préalablement.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-13606

Titre: Fourniture, installation, configuration et mise en service d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel relié au CGMU - 18 mois

Date de lancement : 21 juillet 2014

Date d'ouverture: 25 août 2014

Preneurs du cahier des charges (8) :

- Avaya inc;
- Cisco Systems Canada;
- Dessau;
- Électroméga ltée;
- Néolect inc;
- Systèmes Urbains inc;
- Teltech Télécommunication inc;
- Telus.

Soumissionnaires : (2)

Systèmes Urbains Inc.

Néolect Inc.

25% (2/8) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Systèmes Urbains Inc.	93 681,63 \$	9 368,16 \$	103 049,79 \$
Néolect Inc.	109 287,19 \$	10 928,72 \$	120 215,91 \$
Dernière estimation réalisée	96 822,75 \$	9 682,28 \$	106 505,03 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			111 632,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			17 166,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			16,66 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	3 455,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	17 166,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16,66 %

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 14-13606 a été lancé le 21 juillet 2014 pour une période de 18 jours en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel relié au CGMU.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Systèmes Urbains Inc.» a été déclarée le plus bas conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Systèmes Urbains Inc.

Montant de l'offre:

81 480,00 \$ + TPS (5 %) 4 074,00 \$ + TVQ (9,975 %) 8 127,63 \$ = 93 681,63 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Télécommunications Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 14-14-13606 pour la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel relié au CGMU. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Le montant total du contrat à accorder à Systèmes Urbains Inc. est de 103 049,79 \$ (incluant taxes et contingences de 10 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 18 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 103 049,79 \$ (incluant taxes et contingences). Ces frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

À ce montant, des frais d'incidences (10 %) doivent être ajoutés :

103 049,79 \$ + 10 304,98 \$ (incidences de 10 %) = 113 354,77 \$

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de

circulation du réseau artériel de la Ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération. C'est donc la Ville centrale qui assumera 100 % de cette dépense.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été priorisé au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies), sous réserve d'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017 par les instances décisionnelles. Le budget alloué en 2014 pour la réalisation de ce projet est aussi prévu afin pour couvrir la portion du projet devant être réalisée d'ici l'année 2015.

Les montants nets des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

2014: 11 000\$

2015: 68 000 \$

2016: 23 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention en temps réel des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, les visiteurs et l'environnement en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se ferait pas et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans l'anneau de télécommunication et les ramifications seraient perdues puisque l'anneau n'aurait plus aucune utilité.

Ce projet s'inscrit également comme une étape nécessaire dans l'atteinte d'une mobilité intelligente, l'un des aspects importants de la ville intelligente. Sans ces équipements, on ne pourra, par exemple, déployer un système de stationnements intelligent et d'éclairage intelligent. Ces deux projets nécessitent une connectivité en temps réel avec le CGMU afin que les équipements puissent communiquer leur état et leurs données.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du

système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: Mi-octobre 2014
Octroi du contrat: Fin octobre 2014
Durée du mandat (18 mois): De novembre 2014 à mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Hugues BESSETTE
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2014-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports par intérim

Approuvé le : 2014-10-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-09



Dossier # : 1145331003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13521 et au tableau de prix reçus ci-joint;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Outremont, Saint-Léonard, Verdun, Ville de Westmount, Ville de Mont-Royal et La Société de transport de Montréal.
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Sud-Ouest, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension et la Ville de Beaconsfield.
Sifto Canada Corp.	L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-

Des-Ormeaux, Ville de Dorval (incluant L'Île Dorval),
Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal
-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire et
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-06 12:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145331003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la période hivernale 2014-15, pour une durée de 8 mois suite à l'appel d'offres public 14-13521. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 12 852 837,95 \$, ont été en vigueur du 15 septembre 2013 au 30 avril 2014 (ententes 882505 et 882511). Elles ont été consommées à 102,56% (13 181 557,42 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles. La forte consommation s'explique par l'hiver rigoureux 2013-14 que nous avons connu.

Les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que, pour la première fois, toutes les villes liées de l'agglomération (15) ont signifié leur participation à ce dossier.

L'appel d'offres public (14-13521) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 2 juin 2014 au 18 juin 2014. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 18 décembre 2014.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant à l'appel d'offres (arrondissements, villes liées et STM) en prenant en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique des participants à l'appel d'offres. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de

commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

CG12 0304 - 23 août 2012- Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011- Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

CG10 0326 - 23 septembre 2010- Conclure des ententes-cadres avec Sifto Canada Corp. (9 087 707,34 \$), Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Ltée (4 378 150,35 \$) et Technologie de dégivrage Cargill (2 032 587,08 \$), pour une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées. (Montant total estimé: 15 498 444,77 \$)

DESCRIPTION

La fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacement des chaussées. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval et L'Île Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2014-15, de la Société de transport de Montréal (STM) un potentiel d'approvisionnement de 196 910 tonnes métriques de sel de déglacement, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

JUSTIFICATION

Renouvellement des ententes pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacement des chaussées, pour une période d'environ 8 mois suite à l'appel d'offres public 14-13521. La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit de contrats supérieurs à deux millions de dollars et accordés à des adjudicataires qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen obtenu cette année est de 75,37 \$ la tonne métrique incluant le transport, pour une quantité estimée de 159 910 t.m. Ceci représente une variation à la hausse de 28,12 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 58,83 \$/tonne, pour une quantité estimée de 156 407 t.m.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen obtenu est de 81,80 \$ la tonne métrique, incluant le transport, pour une quantité estimée de 37 000 t.m. Ceci représente une variation à la hausse de 7,12 % par rapport au prix moyen de l'an dernier de 76,36 \$ incluant également le transport, pour une quantité estimée de 25 900 t.m.

Globalement, et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2013, la ville connaît donc une augmentation de 23,29 % pour les groupes A et B.

Dans une mise en contexte plus large, il est important de rappeler que le regroupement municipal a bénéficié de baisses de prix significatives au cours des trois saisons précédentes. Alors que le prix unitaire moyen était de 73 \$ la t.m. en 2010-2011, il n'était plus que de 58,83 \$ lors de la saison dernière, soit une diminution de 19,4 %. Ce prix (58,83 \$) correspondait au niveau de prix payé treize ans plus tôt, soit 58,97 \$ lors de la saison 2001-2002. Selon le calcul de l'IPC, un bien payé 58,97 \$ en 2001 devrait coûter 75,22 \$ en 2014, ce qui nous approche du prix moyen obtenu pour la prochaine saison de 75,37 \$.

On peut donc conclure que le prix moyen obtenu cette année n'est pas anormalement élevé. De fait, le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 75,37 \$, il est inférieur de près de 17 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (90,53 \$) et de près de 13 % de celui des autres municipalités de la CMM (86,41 \$).

Un des éléments de la stratégie d'approvisionnement utilisé par la Ville au cours des dernières années a été de permettre aux soumissionnaires de participer à l'appel d'offres même s'ils ne peuvent fournir toute la quantité requise pour combler l'ensemble de nos besoins en indiquant leur capacité maximale de fourniture. En procédant ainsi, l'offre sur le marché se trouve augmentée, ce qui a généralement un effet bénéfique sur les prix. Par contre, l'hiver rigoureux vécu l'an dernier, et plus particulièrement chez nos voisins du sud de la frontière, a entraîné une pénurie du sel de déglacage des chaussées dans le nord de l'Amérique, ce qui a diminuer grandement les réserves de sécurité des producteurs de sel. Compte tenue de la situation de pénurie rencontrée l'hiver dernier, il n'est pas possible de profiter, cette année d'économies reliées à des surplus du marché, li mines de sel devant reconstituer leurs stocks de sécurité . Il s'agit d'un des principaux facteurs pouvant expliquer la hausse du prix unitaire moyen pour cette saison.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 12 249 556,31 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 3 437 136,75 \$, incluant également les taxes, pour la période hivernale 2014-15 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 2,00 %. Cette majoration représente l'évolution de l'IPC telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel d'avril 2014, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2014.

Contrat sel régulier Sifto Canada Corp. (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
-------------------------	--------------	------------------	-------

	(taxes incluses)		(taxes incluses)
Sifto Canada Corp. (capacité de 125 000 t.m., 84 210 t.m. octroyées)	7 349 483,46 \$	----	7 349 483,46 \$
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Itée	7 410 095,06 \$	----	7 410 095,06 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	7 545 290,25 \$	----	7 545 290,25 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	6 481 885,18 \$	----	6 481 885,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			7 434 956,26 \$ 1,16 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			195 806,79 \$ 2,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			867 598,28 \$ 13,38 %*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			60 611,60 \$ 0,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			

Contrat sel régulier Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Itée (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Itée (capacité de 50 000 t.m., 49 600 t.m. octroyées)	4 286 539,34 \$	----	4 286 539,34 \$
Sifto Canada Corp.	4 311 893,63 \$	----	4 311 893,63 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	4 412 789,94 \$	----	4 412 789,94 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	3 772 553,35 \$	----	3 772 553,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 337 074,30 \$ 1,18 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	126 250,60 \$ 2,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	513 985,99 \$ 13,62 %*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	25 354,29 \$ 0,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

Contrat sel régulier Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (capacité de 30 000 t.m., 26 100 t.m. octroyées)	2 261 573,20 \$	----	2 261 573,20 \$
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Itée	2 271 984,76 \$	----	2 271 984,76 \$
Sifto Canada Corp.	2 288 523,34 \$	----	2 288 523,34 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	1 995 117,77 \$	----	1 995 117,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 274 027,10 \$ 0,55 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			26 950,14 \$ 1,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			266 455,42 \$ 13,36 %*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			10 411,56 \$ 0,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Contrat sel traité Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor Itée (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor ltée (capacité de 4 100 t.m., 4 100 t.m. octroyées)	358 388,57 \$	----	358 388,57 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	404 595,88 \$	----	404 595,88 \$
Sifto Canada Corp.	492 253,97 \$	----	492 253,97 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	382 671,38 \$	----	382 671,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			418 412,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,75 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			133 865,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			37,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-24 282,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			46 207,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,89 %

Contrat sel traité Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (capacité de 37 000 t.m., 32 900 t.m. octroyées)	3 121 330,95 \$	----	3 121 330,95 \$*
Mines Seleine, une division de K+S sel Windsor ltée	2 873 997,88 \$	----	2 873 997,88 \$
Sifto Canada Corp.	3 958 497,27 \$	----	3 958 497,27 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	3 054 465,37 \$	----	3 054 465,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 539 914,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			837 166,32 \$
			26,82 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) $(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})$	66 865,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	2,19 %

Service de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : **14-13521**

Titre : **Sel de déglacement des chaussées**

Date de lancement : **2 juin 2014**

Date d'ouverture : **18 juin 2014**

Preneurs du cahier des charges : (5)

Sifto Canada Corp.

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée

Excavations Bisailon inc.

Éco-Forma inc.

Soumissionnaires : (3)

Sifto Canada Corp.

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et informations complémentaires :

Au 16 juillet 2014, aucune des entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel n'est inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de biens matériels sans que des travaux ne soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF.

Globalement, trois principaux fournisseurs se partagent le marché du sel de déglacement des chaussées au Québec. Il arrive parfois, en raison de leurs autres engagements contractuels, qu'aucun de ces fournisseurs ne puisse garantir la quantité complète requise par la Ville, ou qu'un seul le puisse, mais à un coût plus élevé.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la

Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 159 910 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Sifto Canada Corp., se déclare capable de fournir 125 000 tonnes métriques, le deuxième plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée peut fournir 50 000 tonnes métriques et finalement, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, 30 000 tonnes métriques.

Sur les 37 000 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée se déclare capable de fournir 4 100 tonnes métriques, le deuxième plus bas soumissionnaire, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, peut fournir 37 000 tonnes métriques et finalement, Sifto Canada Corp., 10 000 tonnes métriques.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme par participant de chaque groupe à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique des participants à l'appel d'offres.

Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes liées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées de l'agglomération ainsi que la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses de l'appel d'offres, tous les participants à l'appel d'offres se réservent le droit de commander une quantité supérieure à 20% à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé des ententes (sel régulier et sel traité combinés) :

Sifto Canada Corp.:

6 392 244,80 \$ + TPS (5%) 319 612,24 \$ + TVQ (9,975%) 637 626,42 \$ = 7 349 483,46 \$

Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée :

4 681 804,00 \$ + TPS (5%) 234 090,20 \$ + TVQ (9,975%) 467 009,95 \$ = 5 382 904,15 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée

4 039 946,00 \$ + TPS (5%) 201 997,30 \$ + TVQ (9,975%) 402 984,61 \$ = 4 644 927,91 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, suite à l'appel d'offres public 14-13521, des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Outremont, Saint-Léonard, Verdun, Ville de Westmount, Ville de Mont-Royal et La Société de transport de Montréal.
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Sud-Ouest, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension et la Ville de Beaconsfield.
Sifto Canada Corp.	L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Dorval (incluant L'Île Dorval), Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

N.b.: Certains participants ont plus d'un fournisseur pour répondre à leur besoin (un pour le sel régulier et un pour le sel traité)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

À titre comparatif, voici les prix obtenus par les municipalités autour de la région de Montréal (pour sel régulier seulement) au cours des 4 dernières années :

Villes	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2010-11	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2011-12	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2012-13	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2013-14	Prix unitaire moyen (incluant la livraison) à la tonne métrique (avant taxes) obtenu pour l'hiver 2014-15	Variation moyenne du prix unitaire hiver 2013-14 vs hiver 2014-15
Boucherville	80,94 \$	82,35\$	80,29 \$	80,25 \$	103,44 \$	28,90 %
Brossard	78,00 \$	79,36\$	76,58 \$	76,56 \$	83,30 \$	8,81 %
L'Île-Perrot	92,94 \$	94,56\$	91,25 \$	76,56 \$	83,30 \$	8,81 %
Laval	73,79 \$	75,87\$	76,86 \$	72,06 \$	75,12 \$	4,24 %
Longueuil	73,89 \$	75,97\$	74,07 \$	80,25 \$	103,44 \$	28,90 %

Repentigny	74,06 \$	74,01\$	72,15 \$	72,06 \$	75,12 \$	4,25 %
Rosemère	77,59 \$	77,54\$	75,60 \$	80,74 \$	88,71 \$	9,88 %
Québec	non disponible	non disponible	non disponible	80,28 \$	94,54 \$	17,77 %
Autres villes du Québec (participants à l'UMQ)	non disponible	non disponible	non disponible	86,64 \$	95,59 \$	10,79 %
Toronto	non disponible	non disponible	non disponible	90,34 \$	93,72 \$	3,74 %
Montréal	73,00 \$	70,58 \$	67,64 \$	58,83 \$	75,37 \$	28,12 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Encore cette année, en plus du sel régulier, du sel traité est inclus dans l'appel d'offres pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées. Ce produit fait l'objet d'une demande grandissante d'année en année de la part des participants à l'appel d'offres, la demande pour ce produit passant de 15 000 t.m. en 2011 à 37 000 t.m. en 2014.

Le sel de déglçage des chaussées traité est obtenu par une technique de pré humidification qui consiste à humidifier les grains de sel avant leur dispersion sur la chaussé. Cette technique peut se faire à partir de plusieurs liquides, principalement le chlorure de magnésium et le chlorure de sodium. Dans le cadre de l'appel d'offres de la Ville de Montréal, il a été spécifié que le sel de déglçage des chaussées traité doit être humidifié avec un agent à base de chlorure de magnésium, et que le sel doit être pré traité et livré « clé en mains », c'est-à-dire qu'il doit être livré et prêt pour une utilisation immédiate, comme pour le sel régulier.

Au Ministère des Transports du Québec, la technique de pré humidification a été utilisée au début des années 1990 et les effets positifs observés à l'époque le sont toujours aujourd'hui. En effet,

l'utilisation d'un agent de pré humidification offre plusieurs avantages tels que :

1. La réduction des pertes de sel dans l'environnement causées par le vent et le rebondissement des grains, passant de 30 % à 4 %;
2. Une modification des températures de services passant de -7 °C jusqu'à -20 °C;
3. Un temps de réaction plus court avant l'activation de l'effet fondant du sel;
4. Augmentation de la vitesse d'épandage;
5. La réduction des quantités de sels achetées et épandues.

La pré humidification avec le chlorure de magnésium liquide est le produit le plus performant et le moins dommageable pour l'environnement et les infrastructures routières en comparaison au chlorure de sodium et au chlorure de calcium.

Enfin, en optimisant l'efficacité des produits de déglçage épandus, ces techniques permettent de réduire les taux d'application et donc les quantités de contaminants qui pénètrent dans l'environnement. En Ontario, le ministère des Transports affirme qu'il est possible de réduire de 20 % les quantités de sel épandues sans perte d'efficacité à l'aide de la technique de pré humidification. Une étude réalisée au Montana a suggéré que cette réduction pourrait même atteindre 50 % de la charge originale.

*Références:

Les informations et les données contenues dans la section "Développement durable" et concernant le sel traité sont extraites de la thèse de maîtrise en environnement (M.Env) de Jean-Philippe Robitaille, sous la direction de Pierre Poulin, directeur d'essai, de l'Université de Sherbrooke, intitulée : "LES SELS DE VOIRIE AU QUÉBEC : PROPOSITION D'UNE

DÉMARCHE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE SPÉCIFIQUE AUX ZONES VULNÉRABLES", et datée du 21 mai 2011.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, émission des ententes pour la saison hivernale 2014-15 avec les firmes retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-06

Pierre GATINEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433

Approuvé le : 2014-08-06



Dossier # : 1145281008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec SURPRENANT ET FILS DIV. 139519 CANADA INC. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soum.) (montant estimé: 1 699 984,71 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
2. d'accorder à SURPRENANT ET FILS DIV. 139519 CANADA INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13735 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-09 11:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec SURPRENANT ET FILS DIV. 139519 CANADA INC. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soum.) (montant estimé: 1 699 984,71 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de pantalons cargos (pantalons de travail) et bermudas (pantalons court), pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13735 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Afin de se conformer aux exigences de la norme NFPA 1975 STATION/WORK UNIFORMS FOR EMERGENCY SERVICES, le tissu de ces articles est maintenant une matière ignifuge, pour assurer la sécurité des usagers.

Les pantalons cargos et bermudas sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir l'équipement et uniforme de certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur. Ces articles sont tenus en inventaires et distribués aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal.

L'appel d'offres a été annoncé le 16 juin 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 21 juillet 2014. Il y a donc eu un délai de 34 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0047 4 février 2010 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Ballin inc., pour la confection et la fourniture de pantalons de sortie, de pantalons de travail et de pantalons courts pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11070 - (5 soum.) (montant estimé de 878 616,74 \$ taxes incluses).
CE08 0041 16 janvier 2008 – Conclure une entente-cadre avec 139519 Canada Inc. Surprenant & Fils pour la fourniture de pantalons courts pour pompiers pour une période de 12 mois, conformément à l'appel d'offres sur invitation 07-10549 (montant estimé de 97 365,72 \$ taxes incluses).

CG06 0494 - Le 13 décembre 2006 – Conclure une entente-cadre avec Surprenant et Fils pour la fourniture et la confection de pantalons de sortie et de pantalons de travail pour pompiers, pour une période de 36 mois, conformément à l'appel d'offres public 06-10217 (6 soum.) (montant estimé de 751 899,08 \$ taxes incluses).

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de pantalons cargos et bermudas, pour une période de trente-six (36) mois, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13735.
À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13735

Titre : SIM – PANTALONS CARGOS ET BERMUDAS

Description et usage : Fourniture de pantalons cargos et bermudas, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 16 juin 2014

Date d'ouverture : 21 juillet 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 34

Preneurs du cahier des charges : (21)

BALLIN INC.
CFM UNIFORMES INC.
CHEMISE EMPIRE LTÉE
CONFECTION 2001 INC.
DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.
DOUBLETEX
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
L & M UNIFORME INC.
LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.
LES VÊTEMENTS UTILITY
LOGISTIK UNICORP

LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC.
M.D. CHARLTON CO. LTD
NOVYTEX
OUTDOOR OUTFITS
STEDFAST INC.
SURPRENANT ET FILS
TANGO COMMUNICATIONS MARKETING
TEXTILES MONTEREY 1996 INC.
TRICOTS DRISDELLE
VINCE FEIGIN

Soumissionnaires : (8)

BALLIN INC.
CFM UNIFORMES INC.
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
LES VÊTEMENTS UTILITY INC.
LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC. (2 OFFRES)
OUTDOOR OUTFITS
SURPRENANT ET FILS DIV. DE 139519
CANADA INC.
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.

Soumissions conformes	Coût de base - Total
SURPRENANT ET FILS DIV. DE 139519 CANADA INC.	1 699 984,71 \$
LOUIS-HÉBERT UNIFORMES INC.	1 717 503,73 \$
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.	1 724 622,70 \$
BALLIN INC.	1 795 883,64 \$
LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC.	1 809 665,39 \$
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	1 841 933,99 \$
CFM UNIFORMES INC.	1 863 974,70 \$
LES VÊTEMENTS UTILITY INC.	1 864 036,50 \$
OUTDOOR OUTFITS	2 374 061,29 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 654 736,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 854 629,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)	154 644,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	9,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	674 076,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	39,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	45 248,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	2,7 %

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **SURPRENANT ET FILS DIV. 139519 CANADA INC.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire. Cette entreprise est établie à Cowansville, et la production est faite au Québec.

Sur 21 preneurs du cahier des charges, 8 ont déposé une soumission (la firme Louis-Hébert uniformes inc. a déposé deux soumissions), et 5 l'ont acheté dans une optique de surveillance du marché, sans l'intention de soumissionner. Les 8 autres preneurs se sont abstenus, et certains ont communiqué la raison de leur abstention (grille d'analyse en pièce jointe).

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 654 736,01 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les prévisions fournies par le Service de sécurité incendie, ainsi que les prix de l'entente précédente, majorés afin de refléter le coût de la nouvelle matière première ignifuge.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les pantalons cargos et bermudas sont maintenus en stock dans les inventaires du Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Montant estimé pour le contrat :

1 478 569,00 \$ + 73 928,45 \$ TPS (5%) + 147 487,26 \$ TVQ (9.975%) = 1 699 984,71 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bris d'inventaire, non-respect des conventions collectives en vigueur.

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Pascale GAMACHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-01

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2014-10-09



Dossier # : 1135009001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tyco SimplexGrinnell, pour la mise à niveau du système d'alarme-incendie au poste de la sécurité du Biodôme de Montreal pour une somme maximale de 158 173,97 \$, (taxes et contingences incluses), - Appel d'offres public (#B-2014-06) - un seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Tyco SimplexGrinnell, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour **la mise à niveau du système d'alarme-incendie au Biodôme de Montréal**, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 158 173,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**#B-2014-06**) ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-09 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1135009001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tyco SimplexGrinnell, pour la mise à niveau du système d'alarme-incendie au poste de la sécurité du Biodôme de Montreal pour une somme maximale de 158 173,97 \$, (taxes et contingences incluses), - Appel d'offres public (#B-2014-06) - un seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Les panneaux principaux d'alarme-incendie du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan sont localisés au poste principal de la sécurité du Biodôme. Ces équipements, ainsi que les systèmes informatiques centralisés, ont plus de 23 ans et doivent être remplacés. Présentement, les alarmes ou anomalies sont affichées sur un écran monochrome en code alphanumérique où leurs identifications nécessitent la consultation de listes. Cette méthode désuète requiert beaucoup de manipulation et ajoute au délai d'intervention. Le nouveau système qui sera implanté aura un affichage instantané permettant d'identifier rapidement la localisation de l'alarme et une intervention plus rapide.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la compagnie Tyco SimplexGrinnell pour la mise à niveau du système de réception et de supervision d'alarme-incendie. Le contrat comprend le remplacement de l'ordinateur de contrôle incluant l'ajout du système TrueAlarm de Simplex, un écran tactile de 19" avec clavier et souris. Dans le cadre de ce contrat, une programmation est nécessaire pour une représentation graphique des différents étages, des deux sites (Biodôme et Planétarium) avec leurs points d'alarme. Les travaux consistent à :

- fournir et installer nouvel ordinateur homologué pour la supervision incendie;
- fournir et installer le système TrueAlarm;
- fournir et installer nouvel écran tactile de 19 pouces avec clavier et souris;
- faire la programmation pour la représentation graphique de tous les étages des deux sites;
- faire la programmation des différents points d'alarme pour les deux sites et leurs priorités d'intervention;
- faire la formation du personnel de la sécurité.

Un montant de 10% en contingences est requis au présent dossier afin de pallier aux imprévus lors de la réalisation de ce projet.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public pour la réalisation de ce projet a été publié dans La Presse et le SÉAO en date du 8 août 2014 pour une période de 26 jours. Seule l'entreprise Tyco SimplexGrinnell a acquis le cahier des charges. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour répondre aux normes et aux codes en vigueur, un système de surveillance d'alarme-incendie se doit d'être homologué par les manufacturiers du système.

Comme toutes les composantes de supervision du système d'alarme-incendie du Biodôme et Planétarium sont de marque Tyco SimplexGrinnell, nous n'avons reçu qu'une seule soumission et il semble que les autres manufacturiers ou entrepreneurs n'aient pas de produits compatibles pouvant être homologués pour nos installations actuelles.

La validité exigée des soumissions dans les documents d'appel d'offres pour ce projet est de 90 jours. L'entreprise Tyco SimplexGrinnell ne fait pas partie des entreprises à licences restreintes à la Régie du bâtiment du Québec. Par ailleurs, l'entreprise Tyco Simplex Grinnell n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas de telle autorisation.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences 10%	Total
Tyco SimplexGrinnell	143 466,95 \$	14 346,70 \$	157 813,65 \$
Dernière estimation réalisée	149 467,50 \$	14 946,75 \$	164 414,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			4,00%

L'estimation a été réalisé à l'interne (voir document en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du présent contrat est de cent cinquante-sept mille huit cent treize et soixante cinq cents (157 813,65) taxes et contingences comprises. Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 d'Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la Ville centrale. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt # 7713043 est de 137 259,10 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors d'une alarme d'incendie, l'intervention sera plus rapide et efficace. Le remplacement proposé favorise donc la santé et la sécurité des occupants (visiteurs et employés).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat	Novembre 2014
Réalisation des travaux	Décembre 2014
Mise en service	Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand DESROCHERS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-24

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2014-10-09

**Dossier # : 1143592007**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 293 463,00\$, taxes incluses, pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13504** et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés en 2014 et seront considérés en 2015 et 2016 dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-07-17 12:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143592007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19, art. 108 à 108.6) prévoit qu'à la fin de son mandat, l'auditeur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau, pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0730 - 14 mai 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 de la Ville de Montréal

CG12 0047 - 23 février 2012 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats et résilier le contrat de services professionnels accordé à Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour la vérification externe des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la STM, ses filiales et des mandats spéciaux de même que la vérification des états financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville faisant suite à l'appel d'offres public 10-11320 et lui accorder un nouveau contrat de services professionnels pour la vérification externe des états financiers 2011-2012 et 2013 de la Ville pour une somme maximale de 1 379 708,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11919 (2 soum. 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Conformément à la Loi sur les cités et villes, l'auditeur externe, tout comme le vérificateur général de la Ville, doit émettre à la suite de son audit une opinion sur les états financiers annuels de la Ville. Le mandat de l'auditeur externe est de 3 ans.

JUSTIFICATION

À la suite du processus d'appel d'offres sous le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, deux soumissions furent reçues. Après analyse des deux soumissions par le comité de sélection, une seule soumission fut jugée conforme, la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton (RCGT) ayant été jugé non conforme vis à vis l'article 108.5(4) de la Loi sur les cités et villes dont le libellé est :

« 108.5 Ne peuvent agir comme vérificateur externe de la municipalité :

4 ° « une personne qui, durant l'exercice sur lequel porte la vérification, a directement ou indirectement, par elle-même ou son associé, quelque part, intérêt ou commission dans un contrat avec la municipalité ou relativement à un tel contrat, ou qui tire quelque avantage de ce contrat, sauf si son rapport avec ce contrat découle de l'exercice de sa profession. »

Suite à cette analyse, seule la soumission de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été jugée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
		-	
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	1 293 463,00 \$	-	1 293 463,00 \$
Estimation des professionnels (\$) (professionnels internes)	1 448 685,00 \$	-	1 448 685,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 293 463 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			-155 222,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			-10,7 %

L'écart de -155 222,00 \$ ou -10,7 % entre la soumission la plus basse et l'estimation des professionnels internes provient principalement de la réduction des heures consacrées au mandat. Lors du dernier appel d'offre le total des heures allouées était de 8 345 pour un taux horaire moyen de 143,80 \$ tandis que pour le présent appel d'offres le nombre total des heures est de 7 540 pour un taux horaire de 149,20 \$, soit une augmentation nette de 3,8 % au niveau du taux horaire.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier a été soumis à ladite commission pour étude le 15 octobre 2014, car le montant du contrat de services professionnels est supérieur à 1 M\$, une seule soumission conforme a été reçue et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif. Après analyse de ce dossier, la commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier SMCE143592007.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'audit externe de la Ville pour les années 2014, 2015 et 2016 est de 1 293 463 \$ incluant les taxes. En présumant un nombre d'heures constant pour les trois années, selon le tarif horaire moyen, les honoraires de vérification pour chacun des exercices financiers, incluant les taxes et tenant compte du remboursement d'une portion de la taxe provinciale et du remboursement intégral de la taxe fédérale accordée aux municipalités seront de :

Année	Honoraires	Taxes	Remboursement taxe fédéral et provinciale	Crédits
2014	374 998 \$	56 155,95 \$	42 240,90 \$	388 913,05 \$
2015	374 998 \$	56 155,95 \$	42 240,90 \$	388 913,06 \$
2016	374 999 \$	56 156,10 \$	42 239,13 \$	388 915,97 \$

Les coûts totaux de ces travaux d'audit externes pour 2014, 2015 et 2016 se montent à 1 293 463 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement de la Direction des informations financières et des contrôles internes.

Les crédits budgétaires requis en 2014, 2015 et 2016 au financement de cette dépense ont été considérés en 2014 et seront considérés en 2015 et 2016 dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

30 juillet 2014 - Comité exécutif
 06 août 2014 - Commission permanente d'examen des contrats
 13 août 2014 - Comité exécutif
 18 août 2014 - Conseil municipal
 21 août 2014 - Conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
 Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-10

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et
contrôles internes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Informations financières et contrôles
internes

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2014-07-15

Approuvé le : 2014-07-16

**Dossier # : 1143334014**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires - Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser M. Richard Fontaine, Directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-19 16:13

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires - Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Différents rejets contribuent à altérer la qualité de l'eau du fleuve. Une des principales causes de la contamination microbiologique des eaux du fleuve demeure les rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), correspondant à 75 % du volume d'eaux usées domestiques de la grande région de Montréal et à près de 50 % des eaux usées domestiques du Québec.

Bien qu'un système de chloration ait été installé à la Station lors de sa construction au début des années 1980, celui-ci n'a toutefois jamais été mis en service à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les préoccupations du MDDELCC s'appuyaient principalement sur les impacts appréhendés découlant de la formation des sous-produits organochlorés dont certains sont potentiellement cancérigènes. Mais, faute de procédés de désinfection alternatifs valables à l'époque pour une station d'épuration physico-chimique de grande taille comme celle de la Ville de Montréal, aucun système de désinfection de remplacement n'a pu être mis en place.

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du MDDELCC, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité d'une désinfection. Ce comité concluait en 2001 que la désinfection des eaux usées traitées de la Ville est une nécessité et

qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après des milliers d'analyses et d'observations effectuées lors des essais pilotes de 2005 et 2007, le comité tripartite est arrivé à la conclusion que l'ozonation est la meilleure technologie pour désinfecter les eaux usées issues de la Station. Le comité tripartite a recommandé à la Ville de retenir un projet basé notamment sur un débit de conception de 40 m³/s et une dose de mise en contact de conception de 16,5 mg-O₃/L.

Les conclusions et recommandations du comité tripartite ont été présentées à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en mars et avril 2008. Les recommandations ont été approuvées le 23 avril 2008 et le rapport portant sur la désinfection a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2008.

La seconde recommandation du rapport demande que la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau élabore un plan d'action visant à la doter d'une unité d'ozonation répondant aux exigences du devis technique au meilleur coût dans un processus du plus bas soumissionnaire conforme.

Ce plan d'action prévoit cinq étapes essentielles :

- la qualification des fournisseurs (phase 1);
- l'acquisition du système d'ozonation complet auprès des fournisseurs qualifiés (phase 2);
- l'ingénierie préliminaire;
- l'ingénierie détaillée;
- la réalisation des ouvrages.

La Ville a qualifié en 2011 dans le cadre d'un processus d'approvisionnement en 2 étapes des fournisseurs ayant la capacité de fournir un système d'ozonation complet pour la Station et a publié en juillet 2013 un appel d'offres pour la fourniture du système d'ozonation complet auprès des fournisseurs qualifiés - phase 2. Les soumissions ont été déposées le 5 mars 2014. La Ville procède actuellement à la vérification de la conformité des offres soumises par rapport aux exigences des sections administrative et technique du document d'Appel d'offres.

L'historique du projet de désinfection est présenté au tableau ci-dessous :

		Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées				
	Qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation (Phase 1)	N.A.	Juin 2010	Août 2011
	Analyse de la capacité financière (phase 1)	22 785 \$	Avril 2011	Mai 2011
	Actualisation de l'estimation des coûts	24 950 \$	Oct 2011	Déc 2011
	Études comparatives IGBT vs Thyristors	24 634 \$	Sep 2012	Mar 2013
	Étude des courants d'induction	23 664 \$	Mar 2013	Sep 2013
	Revue technique des DAO pour la fourniture de l'unité d'ozonation	21 533 \$	Avr 2013	Juin 2013
	Évaluation des limites d'émission harmonique	23 172 \$	Mai 2013	Août 2013
Étapes en cours de réalisation				
	Expertise technique	447 681 \$	Oct 2010	Déc 2018
	Soutien à la réalisation d'études technico-économiques et des travaux d'ingénierie relatif à l'appel d'offres pour la fourniture de l'unité d'ozonation	2 622 298 \$	Fév 2012	Oct 2015
	Unité de suivi de l'ozonation en continu - Fourniture de l'ozonneur	244 785 \$	Jan 2013	Déc 2014
Étapes faisant l'objet du présent dossier				
	Contrat pour services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture		Oct 2014	Déc 2018
Étapes à venir				
	Demande d'aide financière au MAMROT pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène		Juin 2013	Déc 2014
	Contrat de fourniture de l'unité d'ozonation (Phase 2)		Jan 2015	Déc 2018
	Construction de l'unité d'ozonation		Jan 2016	Déc 2018

Conséquemment et conformément au plan d'action, un appel d'offres public a été lancé le 7 octobre 2013 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2014 pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de de production d'oxygène de la Station. La validité des soumissions était de 240 jours et le montant des contingences est de 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation.

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti d'Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11277 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257;

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection;

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels aux firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et à l'unité de production d'oxygène de la Station au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses.

Le présent contrat comprend divers mandats visant principalement la gestion de projet, la réalisation d'études, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux incluant les services de consultation, d'expertise, d'estimation, d'évaluation, d'inspection et d'autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'information, en vue de la réalisation des plans et devis détaillés pour les huit (8) lots de construction suivants :

LOT no 1 – Bâtiment de production d'oxygène;

LOT no 2 – Bâtiment de production d'ozone;

LOT no 3 – Bâtiment de refroidissement;

LOT no 4 - Bâtiment de pompage et de transfert de l'eau de transport;

LOT no 5 - Système de mise en contact et de captation des gaz aux puits d'émissaire Est et Ouest;

LOT no 6 - Bâtiment de destruction d'ozone;

LOT no 7 – Bâtiments du groupe électrogène, l'alimentation et la distribution électrique incluant une sous-station électrique 25 kV;

LOT no 8 – Services auxiliaires et les raccordements entre les bâtiments et les puits.

Plus spécifiquement, les divers mandats couvrent, mais sans s'y limiter, l'ensemble des services d'ingénierie et d'architecture suivants :

- a) l'assistance à la gestion de projet;
- b) la réalisation d'études préparatoires;
- c) l'assistance pour l'approbation et la validation des documents fournis par les Fournisseurs des unités de production d'ozone et d'oxygène;
- d) la conception et la préparation de plans et devis;
- e) l'assistance pour l'octroi de contrats de construction et la gestion de construction;
- f) la surveillance bureau;
- g) les services durant la construction incluant la surveillance des travaux avec résidence pour l'implantation des unités d'ozonation et de production d'oxygène;
- h) l'assistance au contrôle qualité en atelier et sur le chantier;
- i) la surveillance des travaux de mise en service et d'essais de performance pour l'acceptation provisoire et définitive de la fourniture des unités d'ozonation et l'acceptation définitive de l'unité de production d'oxygène, des bâtiments et infrastructures auxiliaires;
- j) la production des manuels d'exploitation et fiches et programme d'entretien;
- k) la coordination de la formation.

La grille détaillée des critères d'évaluation des offres de services (annexée en pièces jointes) fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Il est à noter que les documents d'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station ont été préparés en étroite collaboration avec les représentants du Service des affaires juridiques et du Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le projet de désinfection à l'ozone permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées, ce qui complètera la chaîne de traitement prévue lors de la conception de la Station.

À cause de la nature et de l'envergure du mandat ainsi que des ressources limitées à l'interne, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes d'ingénierie et d'architecture dont certaines spécialisées pour réaliser les plans et devis détaillés pour la construction de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène. Cependant, la Ville conservera la maîtrise d'œuvre tout au long de ce contrat en supervisant étroitement les travaux.

Résultats de l'appel d'offres :

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. SNC-Lavalin inc. / Réal Paul, Architecte.	10 459 363.13 \$	1 566 420.55 \$	12 025 783.68 \$	0.102
2. AECOM Consultants Inc. / NFOE et associés, Architecte.	11 880 008.98 \$	1 776 517.82 \$	13 656 524.79 \$	0.099
Estimation interne des professionnels	11 259 846.96 \$	1 688 493.59 \$	12 948 340.55 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			12 831 154.24 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			6.70%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)			(920 556.87 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-7.11%	

Quatre (4) soumissionnaires ont déposé des propositions dans le cadre du présent appel d'offres; cependant, deux (2) propositions ont été jugées non conformes parce qu'elles ne respectaient pas les exigences des clauses éliminatoires des documents d'appel d'offres.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la plus basse soumission conforme est favorable de 7.11 %.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures provisionnelles prévues au bordereau de soumission et selon les taux horaires maximums admissibles pour les services d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des ingénieurs. Ces taux sont majorés d'un montant de 150 % pour tenir compte des frais directs, indirects et du profit et ainsi déterminer les enveloppes budgétaires maximales de chacun des contrats (Décret 1235-87).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, en septembre 2014, car la valeur du contrat de services professionnels est supérieure à 10 M \$.

Ce contrat était soumis aux règles du décret 951-2013, 18 septembre 2013 en vertu de la Loi sur l'intégrité en matières de contrat public. SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte ont reçu leur certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers respectivement. Ces documents ont été reproduits en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées est de 12 025 783,68 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 10 847 596,81 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les dépenses relatives à l'unité d'ozonation sont admissibles à une subvention estimée à 8 043 535,91 \$ provenant du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets (85 %), dans le cadre du protocole d'entente de financement du projet de désinfection, accordée par le MAMROT. La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération jusqu'en 2016 inclusivement pour un montant de 1 215 756,79 \$. Pour les années ultérieures, le solde de 203 690,72 \$ sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Les dépenses relatives à l'unité de production d'oxygène sont admissibles à une subvention estimée à 1 176 921,38 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes Villes (85 %). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération jusqu'en 2016 inclusivement pour un montant de 105 000,00 \$. Pour les années ultérieures, le solde de 102 692,01 \$ sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	10 848
Subvention	9 220
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 321

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de désinfection à l'ozone permettra d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet émis par le MDDELCC comme indiqué dans l'entente de financement afin de réduire les risques associés pour la santé publique résultant de la présence d'une très grande quantité de bactéries et de virus dans les eaux rejetées au fleuve Saint-Laurent par la Station. De plus, l'exploitation de l'unité d'ozonation permettra de réduire substantiellement les teneurs de produits émergents. Ainsi, la qualité l'eau du fleuve en sera nettement améliorée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat de services professionnels pour travaux d'ingénierie et d'architecture entraînera des retards significatifs dans la mise en œuvre du projet, compromettra l'objectif d'obtenir le meilleur système d'ozonation aux meilleurs coûts possibles et mettra en péril une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Il est opportun de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de son eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et sera appliqué par la Ville de Montréal et le MAMROT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : Octobre 2014
- Fin du contrat : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-06

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
en remplacement de M. Richard Fontaine,
Directeur

Approuvé le : 2014-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1143855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé,

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13675) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Les Services EXP inc.	2 250 481,56 \$	1
WSP Canada inc.	2 399 598,38 \$	2
Groupe ABS inc.	767 117,80 \$	4
Les Consultants SM inc.	663 271,80 \$	5

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-24 08:09

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une surveillance environnementale lors des travaux d'excavation. Celle-ci est nécessaire afin de vérifier et de contrôler la gestion des sols et des matériaux excavés par les entrepreneurs lors des travaux et s'assurer de façon diligente que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Un rapport de gestion des sols excavés, suite à la surveillance environnementale est d'ailleurs obligatoire dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* .

Les services de surveillance environnementale doivent être fournis par la *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) pour les projets d'infrastructures de ses clients-requérant.

En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne peut répondre à elle seule aux besoins de surveillance environnementale requis lors des travaux d'excavation. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement afin de répondre aux besoins.

Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage du chantier. La DEST ne peut donc assurer une surveillance environnementale dès le début des travaux d'excavation, ce qui occasionnerait

des retards importants dans le démarrage des chantiers de construction de la Ville.

Pour pallier à cette problématique et couvrir ainsi l'ensemble des projets à réaliser en 2014, 2015 et en partie 2016 des clients desservis par la DEST, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de cinq (5) firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Selon les besoins, les firmes retenues auront à réaliser à la demande et sous la supervision de la DEST, différents mandats de surveillance environnementale pour des travaux de construction ou de réfection d'infrastructures municipales pour différents services corporatifs ou arrondissements de la Ville. Le montant total des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum du contrat qui leur aura été octroyé.

L'appel d'offres publié sur le site électronique d'appels d'offres SÉAO et sur le journal La Presse, a débuté le 7 juillet 2014 pour se terminer le 23 juillet 2014. La durée de publication a été de 17 jours. Six (6) addendas ont été émis aux dates et pour les raisons suivantes :

- le 11 juillet 2014 : rectification d'une erreur de l'ordre des pages du devis;
- le 17 juillet 2014 : réponses aux questions concernant l'expertise des ingénieurs;
- le 18 juillet 2014 : réponse à une question technique;
- le 21 juillet 2014 (deux (2) addendas) : réponse concernant un autre appel d'offre (erreur de l'approvisionnement) et rectification de l'erreur émise précédemment;
- le 22 juillet 2014 : réponse à une question concernant un critère requis pour les équipes de travail.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant l'ouverture de ces dernières soit jusqu'au 19 janvier 2015. Les soumissions ont été analysées par un comité formé de quatre (4) personnes répondant à tous les critères établis par la *Direction de l'approvisionnement* et elles ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0167 - 30 mai 2013 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants SM inc., Solmatech inc. et Les Services EXP inc. afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 13-12691 (12 soumissionnaires) (1133855001).

CE13 0618 - 15 mai 2013 : Approuver la convention et retenir les services professionnels de la firme Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$), afin de réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 13-12691 (12 soumissionnaires) (1133855001);

DESCRIPTION

Approuver les conventions et conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux de construction ou de réfection d'infrastructures municipales pour les services corporatifs ou les arrondissements sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Les services professionnels demandés visent plus précisément les activités suivantes:

- Surveillance environnementale de travaux d'excavation de sols contaminés et de

matériaux excavés incluant la rédaction d'un rapport de gestion des sols excavés;
· Réalisation d'études de caractérisation environnementale complémentaire (en cours de chantier) reliée à la présence fortuite de contamination non identifiée lors de l'étude de caractérisation environnementale préliminaire.

Pour assurer ces services professionnels lors des travaux d'excavation sur les chantiers de la Ville, la DEST désire octroyer quatre (4) ententes-cadres pour un montant total de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses).

Suite au lancement de l'appel d'offres public no 14-13675, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes au montant de leur soumission pour le contrat qui leur a été attribué :

CONTRAT	FIRMES	ENVELOPPE BUDGÉTAIRE MAXIMALE (taxes incluses)
1	Les Services EXP inc.	2 250 481,56 \$
2	WSP Canada inc.	2 399 598,38 \$
4	Groupe ABS inc.	767 117,80 \$
5	Les Consultants SM inc.	663 271,80 \$
TOTAL		6 080 469,54 \$

Ces ententes-cadres sont à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Nonobstant ces estimations, le devis technique impose que les heures de travail des techniciens sur le chantier, tel que détaillées dans les propositions particulières à chaque mandat représentent un minimum de 70 % des heures totales estimées de chaque projet afin de réduire au minimum les heures de gestion de contrat, et de concentrer l'effort de ces mandats sur la surveillance environnementale opérationnelle sur le chantier.

Les ententes-cadres seront valides pour une période de quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

Compte tenu des investissements présents et planifiés au Programme triennal d'immobilisations de la Ville, il est requis de retenir rapidement les services de firmes externes afin de répondre à la demande. Déjà les enveloppes budgétaires des ententes-cadres existantes pour les mêmes services de surveillance environnementale des sols d'excavation sont épuisées (No GDD 1133855001). En conséquence, il est justifié de conclure de nouvelles ententes-cadres spécifiques à la surveillance environnementale afin de répondre aux exigences des lois en vigueur et d'assurer une gestion diligente et adéquate des sols d'excavation lors des travaux de la Ville.

Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés et de respecter les échéanciers, la DEST a donc procédé à un appel d'offres public pour constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des

contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Résultats de l'appel d'offres :

Analyse des soumissions :

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et six (6) firmes n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 54 % et 46%. Aucune firme n'a motivé son désistement à soumissionner. Seuls deux (2) soumissionnaires (28%) ont déposé une soumission pour les contrats #1, #2 et #3. Six (6) soumissionnaires (86%) ont déposé une offre pour le contrat #4 et cinq (5) soumissionnaires (71%) ont déposé une offre pour le contrat #5. Toutes les soumissions ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La soumission de la firme Avizo Experts-conseils n'a pas été retenue puisque cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. Enfin, les firmes Inspec-Sol inc. et LVM une division d'EnGlobe corp. n'ont pas remporté de contrat en raison de leur note finale inférieure.

Selon les dispositions d'appel d'offres, un soumissionnaire ne peut obtenir qu'un contrat pour chacune des équipes qu'il propose. Toutefois, un soumissionnaire peut proposer plus d'une équipe pour obtenir plus d'un contrat.

CONTRAT 1			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Les Services EXP inc.	74,90%	0,55	2 250 481,56 \$
WSP Canada inc.	70,80%	0,39	3 119 362,58 \$
Dernière estimation réalisée			2 745 131 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-494 649,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-18,02%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			868 881,02 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			38,61%

CONTRAT 2			
Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
WSP Canada inc.	70,80%	0,5	2 399 598,38 \$
Dernière estimation réalisée			2 255 903 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			143 695,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			6,37%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			

CONTRAT 4			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Groupe ABS inc.	77,90%	1,67	767 117,80 \$
Les Consultants SM inc.	75,90%	1,45	867 244,93 \$
Inspec-Sol inc.	71,60%	1,41	861 021,33 \$
LVM une division EnGlobe corp.	73,50%	1,25	984 573,47 \$
Dernière estimation réalisée			850 029 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-82 911,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-9,75%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			100 127,13 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			13,05%

CONTRAT 5			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Les Consultants SM inc.	75,90%	1,9	663 271,80 \$
Inspec-Sol inc.	71,60%	1,85	658 180,14 \$
LVM une division EnGlobe corp.	73,50%	1,64	753 509,93 \$
Dernière estimation réalisée			650 251 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			13 020,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			2,00%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			-5 091,66 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			-0,77%

Le contrat #3 a été annulé en raison de l'absence de soumissionnaires conformes puisque seuls deux (2) soumissionnaires ont soumissionné sur les contrats #1, #2 et #3 avec une même équipe, lesquelles ont déjà obtenu les contrats #1 et #2. Peu de soumissionnaires ont en effet déposé une offre pour les trois premiers contrats, car ceux-ci exigeaient de mener six (6) projets simultanés par contrat, ce qui impose aux firmes une contrainte importante de mobilisation de techniciens en environnement sur les chantiers de la Ville. Les techniciens en environnement sont actuellement très sollicités sur le marché pour les surveillances environnementales. Les firmes atteignent ainsi leur capacité maximale à fournir des techniciens en environnement d'expérience sur les chantiers.

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

L'estimation interne préparée au moment du lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission et selon les taux horaires soumis par les firmes environnementales retenues dans des contrats similaires de la DEST dans les deux dernières années.

Parmi les soumissions reçues, une (1) soumission se situe à -18% de l'estimation réalisée par la Ville : CONTRAT #1 (Les Services EXP inc.). Dans ce cas, il est habituel de rencontrer des prix avantageux dans ce genre de contrat en raison notamment de la stabilité contractuelle que ces contrats offrent aux firmes privées.

Dans le cas du contrat #2, le montant du contrat a été révisé suite à une négociation entre la Direction de l'approvisionnement et l'adjudicataire projeté puisque celui-ci était le seul soumissionnaire conforme (WSP Canada inc.). Ainsi, le montant du contrat est de 2 399 598,38\$ au lieu de 2 686 317,29 \$, ce qui représente une baisse de 286 718,91\$, soit environ 12 % de diminution.

Les adjudicataires recommandés soit Les Services EXP inc., WSP Canada inc., Groupe ABS inc. et Les Consultants SM inc., n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Les trois (3) adjudicataires suivants, Les Services EXP inc., WSP Canada inc. et Les Consultants SM inc. détiennent

toutefois cette autorisation (# clients AMF, respectivement : 2700027173, 2700018263 et 3000156349).

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #1 de services professionnels de Les Services EXP inc. est supérieur à 1 000 000\$ et le montant de sa soumission présente un écart de plus de 20% avec le deuxième plus bas soumissionnaire et le contrat #2 de services professionnels de WSP Canada inc., est supérieur à 1 000 000\$ et il s'agit de la seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de quatre (4) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation de surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures municipales. L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. C'est la DEST qui s'assurera de la disponibilité des crédits pour chacun des mandats et du suivi des enveloppes budgétaires.

Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des budgets identifiés par chacun des requérants (services centraux et arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville, le réseau cyclable montréalais ou dans le cadre de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc qui sont tous de compétence d'agglomération.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services professionnels en environnement permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les pratiques légales relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que la gestion des sols contaminés et des matériaux d'excavation soit conforme aux lois, règlements et politiques en vigueur.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de surveillance environnementale auprès de ses requérants.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dès le début du chantier.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 janvier 2015, soit la date de la validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: octobre 2014

Octroi des contrats: 30 octobre 2014

Début des contrats: novembre 2014

Fin du contrat: quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laure BASSIGNOT
Conseillère aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-16

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-09-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-22

**Dossier # : 1144822047**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2);
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13651 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 24 mois.
- 4.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 119 305,43 \$	24 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	1 720 253,08 \$	24 mois	2

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-29 10:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux. Compte tenu que l'utilisation de ces techniques est relativement nouvelle à la Ville de Montréal et que cette nouvelle technologie est en constante évolution, l'expertise interne est en développement et souvent insuffisante. Ainsi, le recours à l'expertise externe spécialisée en réhabilitation permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle qualité dans la réalisation de tels projets.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites secondaires d'égout ou d'aqueduc sur le territoire de

l'agglomération de Montréal.

L'appel d'offres a été publié du 9 au 25 juin 2014. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis en date du 17 juin 2014 afin de répondre aux questions reçues de la part des preneurs du cahier des charges. Il importe de souligner que ces précisions n'avaient aucun impact sur les prix des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0128 - 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat # 1- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 359 986,73 \$, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois, et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat # 2- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 297 842,74 \$, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public # 12-12159. / Approuver deux projets de convention à cette fin (1120266050);
CM10 0743 - 21 septembre 2010 - Octroyer un contrat de services professionnels à GENIVAR Société en commandite pour la surveillance de travaux de réhabilitation d'aqueduc pour une somme maximale de 450 000 \$, taxes incluses, ou pour une période maximale de 24 mois à partir de la signature des conventions - Appel d'offres public 10-11289 (4 soum., 1 seul conforme) / Octroyer un contrat de services professionnels à CIMA + pour la surveillance de travaux de réhabilitation d'égout, pour une somme maximale de 450 000 \$, taxes incluses, ou pour une période maximale de 24 mois à partir de la signature des conventions - Appel d'offres public 10-11289 (3 soum., 1 seul conforme) / Approuver deux projets de convention à cette fin. (1104002034).

DESCRIPTION

Approuver les conventions et conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour un montant maximum du montant des soumissions, taxes incluses, ou pour une période maximale de 24 mois à partir de la signature de la convention par la Ville. La première entente est dédiée à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et la seconde à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout. À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 14-13651, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

- Tetra Tech QI inc. 2 119 305,43 \$ (taxes incluses)
- Cima+ S.E.N.C. 1 720 253,08 \$ (taxes incluses)

TOTAL 3 839 558,51 \$ (taxes incluses)

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Services des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

Le processus d'appel d'offres public # 14-13651 s'est déroulé du 9 au 25 juin 2014. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36,4% et 63,6%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme (14,3%) s'est désistée pour manque de ressources et six (6) fournisseurs (85,7%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

En 2014, deux importants contrats de réhabilitation ont été octroyés, soit un pour la réhabilitation de 19 km d'aqueduc et l'autre pour la réhabilitation de 30 km d'égout sur plusieurs rues et dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. De plus, 50% des travaux de 2013 ont été reportés en 2014. Au total, 32 km de conduites d'aqueduc et 48 km de conduites d'égout vont être réhabilités en 2014 et 2015. Le montant des travaux est d'environ 84 M\$.

La DGSRE prévoit une croissance de 10% pour l'utilisation de la technique de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Ville doit s'adjoindre le support technique requis pour ces travaux par l'entremise de deux ententes-cadres de services professionnels, les enveloppes budgétaires des ententes existantes étant presque épuisées.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, nous recommandons d'ajuster le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres de services professionnels aux prix des soumissions obtenues.

Analyse des soumissions :

Sur les onze (11) preneurs du cahier des charges, six (6) soumissions de 4 firmes ont été déposées pour l'ensemble des deux (2) contrats. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur selon les budgets alloués. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 21 août 2014. Les soumissions reçues le 25 juin 2014 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

- Contrat 1: 2 119 305,43 \$, pointage intérimaire de 79,50 et note finale de 0,61;
- Contrat 2: 1 720 253,08 \$, pointage intérimaire de 86,75 et note finale de 0,79.

Résultats de l'appel d'offres:

Contrat # 1:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: Tetra Tech QI inc.	79,50	0,61	2 119 305,43 \$	2 119 305,43 \$
2- WSP Canada inc.	76,00	0,53	2 379 646,20 \$	2 379 646,20 \$

Estimation interne			1 993 914,10 \$	1 993 914,10 \$
Écart entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire (\$) <i>(plus bas soumissionnaire - estimation)</i>				125 391,33 \$
Écart entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire (%) <i>((plus bas soumissionnaire - estimation)/estimation) x 100</i>				6,3%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et le plus bas soumissionnaire(\$) <i>(2ième meilleure note finale - plus bas soumissionnaire)</i>				260 340,77 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et le plus bas soumissionnaire (%) <i>((2ième meilleure note finale - plus bas soumissionnaire)/plus bas soumissionnaire) x 100</i>				12,3%

Contrat # 2:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: Cima+ S.E.N.C.	86,75	0,79	1 720 253,08 \$	1 720 253,08 \$
2- WSP Canada inc.	70,88	0,47	2 563 146,30 \$	2 563 146,30 \$
Estimation interne			1 993 914,10 \$	1 993 914,10 \$
Écart entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire (\$) <i>(plus bas soumissionnaire - estimation)</i>				-273 661,02 \$
Écart entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire (%) <i>((plus bas soumissionnaire - estimation)/estimation) x 100</i>				-13,7%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et le plus bas soumissionnaire(\$) <i>(2ième meilleure note finale - plus bas soumissionnaire)</i>				842 893,22 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et le plus bas soumissionnaire (%) <i>((2ième meilleure note finale - plus bas soumissionnaire)/plus bas soumissionnaire) x 100</i>				49%

Ces firmes n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Cependant, la firme WSP Canada Inc. détient cette attestation, ce qui n'est pas le cas de Tetra Tech QI Inc. et Cima+ S.E.N.C.

Sur les quatre (4) soumissionnaires, à la suite de l'évaluation qualitative, la firme SNC-

Lavalin inc., pour chacun des deux (2) contrats, n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. Cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70% sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

L'écart obtenu entre l'estimation interne et le soumissionnaire ayant le meilleur pointage final est de 6,3% pour le contrat #1 et de -13,7% pour le contrat #2.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #2 de services professionnels de Cima+ S.E.N.C. est supérieur à 1 000 000 \$ et le montant de sa soumission présente un écart de plus de 20% avec le deuxième plus bas soumissionnaire, soit WSP Canada inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 3 839 558,51 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 3 463 390,31 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 90% par la Ville centrale et à 10% par l'agglomération, car ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération. La distribution de la dépense fut évaluée au prorata du kilométrage de conduites d'aqueduc et d'égouts à réhabiliter.

La dépense assumée par l'agglomération, soit 346 339,03 \$, est admissible à une subvention estimée à 277 071,22 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 69 267,81 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

La dépense assumée par la Ville centrale, soit 3 117 051,28 \$, est admissible à une subvention estimée à 3 117 051,28 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne laissant aucun impact à la charge des contribuables.

La Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports assurera le suivi des contrats et des enveloppes.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites vise à réduire les fuites d'eau, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres actuelles seront épuisées sous peu. Par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouvelles ententes-cadres. Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 22 décembre 2014, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Octobre 2014

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats: Novembre 2014

Fin des contrats : À l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de 24 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (George DEL RIO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila TOUAHRIA
Ingénieure - Chef de section par intérim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-09-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-25



Dossier # : 1143855004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé,

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13534) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :
- 3.

Firme	Somme maximale	Contrat
Groupe ABS inc.	1 856 791,06 \$	1
Les Services EXP inc.	1 797 086,84 \$	2
Groupe Qualitas inc.	1 600 638,84 \$	3
LVM, une Division d'EnGlobe Corp.	1 260 258,58 \$	4

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-09-29 16:23

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143855004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une caractérisation environnementale des sols et une conception de chaussée en vue de la préparation des plans et devis de ces contrats de construction. Les services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée doivent être fournis par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour les projets d'infrastructures de la Direction des infrastructures et de ses clients requérants.

En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne peut répondre à elle seule aux besoins d'études préliminaires requises. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement et en conception de chaussée afin de réaliser sa mission et de répondre aux besoins de ses clients requérants.

Par ailleurs, la durée des études de caractérisation environnementale et de conception de chaussée et les délais de conception des plans et devis ne permettent pas de compléter un processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé pour chaque projet.

Les ententes-cadres conclues en 2013 sont presque épuisées suite à une très forte demande des requérants conséquente aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande et réaliser les projets planifiés par les services de la Ville pour les années 2014 et 2015. À cette fin, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public

permettant de retenir les services de quatre (4) firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Selon les besoins, les firmes retenues auront à réaliser à la demande et sous la supervision de la DEST, différents mandats de caractérisation environnementale et de conception de chaussée pour des travaux de construction ou de réfection d'infrastructures municipales. Le montant total des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum du contrat qui leur aura été octroyé. Une équipe recommandée pour un contrat, devient non conforme pour les autres contrats à être octroyés.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 30 juillet 2014 sur le site électronique SÉAO ainsi que dans le journal papier La Presse. Les soumissions ont été ouvertes le 20 août 2014, soit 22 jours après la publication. Conformément aux documents d'appel d'offres, les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 février 2015. Deux addendas ont été publiés afin de répondre aux questions soulevées par les soumissionnaires, soit les 11 et 18 août 2014. L'objet des addendas (soit la constitution de l'équipe de travail et la durée du contrat, le détail des items au bordereau des prix et le tableau de référence pour contrats multiples) n'a pas nécessité de report de date de dépôt des offres de service. Les soumissions ont été analysées par un comité formé de cinq (5) personnes répondant à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement*. Les soumissions ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0130 - 25 avril 2013 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54 \$), LVM inc. (1 626 853,71 \$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44 \$) totalisant une somme maximale de 7 932 617,35 \$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation, et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 12-12250 (10 soumissionnaires) (1133855002);

CE12 0456 – 4 avril 2012 : Approuver les conventions et retenir les services professionnels des deux (2) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (475 000 \$) et AECOM Consultants inc. (450 000 \$) pour réaliser des mandats de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection localisée dans les chaussées - Appel d'offres public 11-11864 (9 soumissionnaires) (1123855005);

CG12 0104 – 19 avril 2012 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels des deux (2) firmes suivantes : Solmatech inc. (550 000 \$) et Les Services EXP inc. (525 000 \$), afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 11-11864 (9 soumissionnaires) (1123855005);

DESCRIPTION

La Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures a comme mission de fournir des services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée en préparation aux plans et devis de construction, de réhabilitation et de réfection des infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Dans ce contexte, la Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en caractérisations environnementales et géotechniques. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- La réalisation d'études d'évaluation environnementale de site Phase I;
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique;
- L'attestation des études de caractérisation environnementale et de résumés d'études par un expert;
- La rédaction d'avis de contamination, de décontamination et de restriction d'utilisation;
- L'estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;
- La préparation de plans de réhabilitation, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au MDDELCC;
- La surveillance des travaux de réhabilitation environnementale.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 14-13534, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

- **Groupe ABS inc.** : 1 856 791,06\$
- **Les Services EXP inc.** : 1 797 086,84\$
- **Groupe Qualitas inc.** : 1 600 638,84\$
- **LVM une Division d'EnGlobe Corp.** : 1 260 258,58\$

Total : 6 514 775,32\$

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection des infrastructures routières de la Direction des infrastructures ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite des études préliminaires de caractérisation environnementale et de conception de chaussée afin de préparer les plans et devis des travaux de construction. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2013) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer les études préliminaires de caractérisation environnementale et de conception de chaussée des travaux qui seront réalisés pour la Ville.

Le processus d'appel d'offres public 14-13534 s'est déroulé du 30 juillet au 20 août 2014. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé pour une proportion respective de 64% et 36%. Certaines firmes ont motivé leur désistement à soumissionner (Voir intervention du Service de l'approvisionnement).

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les quatre (4) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés et d'autre part selon des prix forfaitaires pour les services professionnels standards (rédaction de rapports), tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de forages, les analyses chimiques et essais de laboratoire.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires qui nous avaient été soumis dans des contrats semblables a été utilisée.

Analyse des soumissions

Chacun des sept (7) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des quatre (4) contrats. Toutes les soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Le comité de sélection s'est rencontré le vendredi 12 septembre 2014 à 8h30 au 999, rue de Louvain Est dans la salle de réunion du 2e étage.

Mentionnons que les membres du comité de sélection ont dû rendre l'offre de la firme WSP Canada inc. non conforme en raison d'indication de prix dans leur offre de service et la soumission de la firme Terrapex Environnement Ltée n'a quant à elle, pas été retenue pour les quatre (4) contrats puisque cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

CONTRAT 1			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
1 - Groupe ABS inc.	74,0%	0,67	1 856 791,06 \$
2 - Les Services EXP inc.	73,4%	0,55	2 256 490,15 \$
3 - Groupe Qualitas inc.	83,8%	0,50	2 688 548,04 \$
4 - LVM une Division d'Englobe Corp.	77,0%	0,40	3 164 820,56 \$
5 - Les Consultants SM inc.	72,4%	0,39	3 111 074,61 \$
Dernière estimation réalisée			2 420 169,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-563 377,94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-23,28%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			399 699,09 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			21,53%

CONTRAT 2			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
1 - Les Services EXP inc.	73,4%	0,69	1 797 086,84 \$
2 - Groupe Qualitas inc.	83,8%	0,62	2 141 875,02 \$
3 - LVM une Division d'Englobe Corp.	77,0%	0,50	2 522 468,83 \$
4 - Les Consultants SM inc.	72,4%	0,49	2 478 933,72 \$
Dernière estimation réalisée			1 932 104,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-135 017,16 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-6,99%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			344 788,18 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			19,19%

CONTRAT 3			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
1 - Groupe Qualitas inc.	83,8%	0,84	1 600 638,84 \$
2 - LVM une Division d'Englobe Corp.	77,0%	0,67	1 892 199,87 \$
3 - Les Consultants SM inc.	72,4%	0,66	1 861 506,85 \$
Dernière estimation réalisée			1 450 758,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			149 880,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			10,33%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			291 561,03 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			18,22%

CONTRAT 4			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
1 - LVM une Division d'EnGlobe corp.	77,0%	1,01	1 260 258,58 \$
2 - Les Consultants SM inc.	72,4%	0,99	1 238 632,00 \$
Dernière estimation réalisée			962 692,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			297 566,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			30,91%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			-21 626,58 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			-1,72%

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations internes sont les suivants :

CONTRAT #1 -563 377,94\$ -23,28%

CONTRAT #2 -135 017,16\$ -6,99%

CONTRAT #3 149 880,84\$ 10,33%

CONTRAT #4 297 566,58\$ 30,91%

Parmi ces quatre (4) soumissions recommandées, deux (2) se situent à plus de 20% de l'estimation réalisée :

CONTRAT #1 (Groupe ABS inc.) à -23,28% ; et

CONTRAT #4 (LVM une Division d'EnGlobe Corp.) à +30,91%.

Dans le premier cas, il est habituel de rencontrer des prix avantageux dans ce genre de contrat d'envergure en raison notamment de la stabilité contractuelle que ces contrats offrent aux firmes privées.

Dans le second cas, l'explication réside dans le fait que LVM une Division d'EnGlobe Corp. a utilisé des taux forfaitaires pour les rapports de caractérisations environnementales et géotechniques très élevés par rapport aux estimations internes. Ces taux forfaitaires soumis varient beaucoup d'un soumissionnaire à l'autre et accusent, par rapport aux prix de l'estimé interne, une augmentation non uniforme des taux soumis qui atteint dans un cas des taux trois fois plus élevés que l'estimation interne. L'introduction d'une nouvelle facturation forfaitaire des rapports techniques aux bordereaux des prix, qui impose aux adjudicataires un contrôle rigoureux des heures de rédaction de rapports est certainement à l'origine des écarts importants entre l'estimation et cette soumission. Les prix forfaitaires fournis par les autres soumissionnaires n'accusent pas des écarts aussi importants. La soumission de LVM présente toutefois des taux horaires très similaires à l'estimation interne pour la majorité des postes, ce qui permettrait à la DEST de mandater principalement cette firme pour des travaux d'études facturables aux taux horaires, particulièrement les conceptions de chaussée qui sont requises dans le cadre de chaque projet d'infrastructures routières. L'appel d'offres prévoit en effet différents types de mandats dont les modalités de facturation varient (horaires ou forfaitaires). Ces attributions ciblées des mandats à LVM permettront une saine gestion de ce contrat qui demeure ainsi avantageux pour la Ville. En effet, en ne considérant pas les travaux à taux forfaitaires de ce contrat (rapports techniques de caractérisations environnementales et géotechniques), la valeur de la soumission de LVM serait alors supérieure de 8% seulement par rapport à l'estimation interne.

Nonobstant l'écart de cette soumission par rapport à l'estimation interne, la valeur totale des quatre (4) contrats (6 514 775,32\$) reste inférieure de 3,7% par rapport à la valeur totale estimée (6 765 723,00 \$). L'attribution de ce contrat n'a donc globalement pas un impact significatif sur la valeur totale des contrats qui demeure avantageuse pour la Ville.

Les adjudicataires recommandés, soit Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Groupe Qualitas inc., et LVM une Division d'EnGlobe corp., n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Les Services EXP inc. et LVM une Division d'EnGlobe corp. détiennent toutefois cette autorisation (# clients AMF, respectivement : 2700027173 et 2700022980)

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #1 de services professionnels de Groupe ABS inc. est supérieur à 1 000 000\$ et le montant de sa soumission présente un écart de plus de 20% avec le deuxième plus bas soumissionnaire et avec la dernière estimation. Le contrat #4 de services professionnels de LVM une Division d'EnGlobe corp. est supérieur à 1 000 000\$ et le montant de sa soumission présente un écart de plus de 20% avec la dernière estimation réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats de caractérisation environnementale et de conception de chaussée de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Les crédits sont prévus au budget PTI 2014-2016 ou au budget de fonctionnement.

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre

de projets situés dans le secteur Centre-Ville, de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 6 514 775,32\$, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 5 876 511,49\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier permettra une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation des caractérisations environnementales préliminaires et des conceptions de chaussée nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 février 2015, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: octobre 2014

Octroi des contrats: 30 octobre 2014

Début des contrats: novembre 2014

Fin du contrat: quarante-huit (48) mois à partir de la date de signature de la convention par la Ville ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laure BASSIGNOT
Conseillère aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-22

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-09-29

**Dossier # : 1145891004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Affleck De La Riva architectes, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 14-13781 (5 souv.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat de services professionnels avec la firme Affleck De La Riva architectes, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 41 735,92 \$ toutes taxes incluses.
2. d'autoriser une dépense de 550 402,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis et la surveillance du chantier dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Tremblay, L'écuyer Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13781 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-17 12:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145891004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Affleck De La Riva architectes, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 14-13781 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) a adopté un vaste programme de renforcement du niveau de flexibilité du réseau de distribution d'eau à la Ville de Montréal, la remise en service du réservoir Rosemont fait partie intégrante de ce programme.

La station de pompage attenante au réservoir est inutilisée depuis plusieurs années et ses équipements sont maintenant désuets. La réutilisation du réservoir et de sa station de pompage, qui font partie des plus grosses installations de la Ville de Montréal, devient un enjeu opérationnel et nécessaire pour assurer une alimentation adéquate en eau potable.

Un premier contrat de services professionnels a été octroyé à la firme Affleck De La Riva architectes, pour la réalisation des plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED. Le Service de la Gestion et de la Planification immobilière a mis un terme à ce mandat à la suite de la phase «Validation des données et esquisse». Cette décision a été motivée par le changement substantiel de l'envergure du projet et du budget alloué. Des dépenses de 41 735,92 \$ ont été effectuées sur ce contrat. Les dépenses incidentes alors votées n'ont pas été utilisées et doivent être

annulées.

Le budget original était basé sur l'estimation du rapport d'étude de AECOM pour la réfection du réservoir Rosemont délivré en octobre 2011. L'appel d'offres a été lancé avec ce budget. Suite à un changement au niveau des besoins, le projet a changé d'envergure avec l'ajout d'une cinquième pompe entraînant ainsi une augmentation substantielle de la superficie du bâtiment. Par la suite, l'étape de validation des données et esquisses a permis à la firme Affleck De La Riva de confirmer que le budget alloué initialement était insuffisant.

Un deuxième appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 19 jours du 6 août 2014 au 25 août 2014, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

Le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture et en architecture du paysage, en vue de réaliser les plans, devis et la surveillance du chantier dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont. De plus, il est nécessaire de résilier le contrat octroyé à la firme Affleck De La Riva architectes.

Dans le cadre de ce programme, les firmes d'ingénieurs dans les autres disciplines de bâtiment ainsi que les ingénieurs de procédés ont été déjà engagés par la DEP. La firme Tremblay L'écuyer architectes viendra assumer le rôle de coordonnateur, uniquement, pour le volet bâtiment.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Trois (3) addendas ont été émis, le 14, 20 et 21 août afin de clarifier les services de base ainsi que d'autres points relevant de l'envergure des travaux, notamment, pour l'architecture de paysage et la surveillance des travaux. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisses, préliminaire, dossier définitif et d'appels d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie) car le projet doit être mis en œuvre avec un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0070 – 21 mars 2013 - Autoriser une dépense de 637 421,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12600 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0352 – 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Explora-Sol inc. pour les services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal (Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209), pour une somme maximale de 212 450,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12349 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé à la firme Affleck De La Riva architectes pour lequel la ville a encourue des dépense de 41 735,92 \$ toutes taxes incluses et accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'écuyer Architectes. La firme aura à rendre les services professionnels en architecture et en architecture du paysage notamment :

- les études préparatoires, les relevés et les estimations des travaux;
- les plans, devis et cahiers des charges;
- la coordination de l'équipe professionnelle attirée au programme;
- la participation à l'appel d'offres;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changements;
- la supervision en résidence pour les travaux de toiture;
- les services en période de garantie.

La firme sera assistée par les ingénieurs, déjà mandatés par la DEP, pour les aspects touchant le bâtiment, notamment, la structure, l'électricité, la mécanique et génie civil. L'architecte ne coordonnera pas le volet «procédé» et aura à collaborer et répondre aux demandes du gestionnaire de la Ville attiré.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes de la SGPI.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Tremblay, L'écuyer Architectes qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis. Il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission et un (1) n'a pas obtenu la note intérimaire de passage. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Tremblay, L'écuyer Architectes	79,75%	3,12	416 183,64 \$	62 427,54 \$	478 611,18 \$
MDA Architectes	75,50%	2,32	540 842,40 \$	81 126,36 \$	621 968,76 \$
Affleck de la Riva Architectes	80,88%	1,56	837 650,36 \$	125 647,55 \$	963 297,91 \$
Héloïse Thibodeau Architecte	72,38%	1,06	1 151 992,01 \$	172 798,80 \$	1 324 790,81 \$
Réjean Savoie Architecte	68,75 %		-	-	-
Dernière estimation réalisée			1 010 827,50 \$	151 624,13 \$	1 162 451,63 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					- 683 840,45\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					- 58,82 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					143 357,58\$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					29,95 %

Les honoraires avaient été évalués à 1 162 451,63 \$ (incluant les taxes et les contingences). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est d'environ 58,82 % plus bas que notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres similaires au cours des deux dernières années, notamment le pourcentage soumis lors du premier appel d'offres.

Les raisons suivantes pourraient expliquer l'écart entre les estimations :

- I. Les estimations ont été faites avec des éléments inconnus importants, des honoraires prévus relatifs à l'architecture de paysage ou au volet environnemental semblent être surestimés ;
- II. Les services professionnels ne sont demandés que pour les disciplines d'architecture et architecture de paysage. L'adjudicataire n'avait pas à entreprendre les démarches d'association avec des firmes d'ingénieurs et proposait une soumission qui n'engageait que sa firme.
- III. Des plans préliminaires sont déjà avancés par les ingénieurs mandatés par la DEP. L'investissement de l'adjudicataire sera minimal à l'étape « validation des données et esquisses », ce qui pourrait l'inciter à baisser davantage le prix de sa soumission.
- IV Le ralentissement actuel du marché;
- V. La période de la soumission qui aurait pu encourager l'adjudicataire à baisser le prix afin de garantir une charge de travail satisfaisante pour la saison prochaine.

Le détail des incidences est le suivant :

Reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont
Dépenses générales (travaux temporaires d'accès, permis et approbations) 8%
Dépenses spécifiques (laboratoires: étude de caractérisation environnementale, analyse amiante..) 7%
Total (incluant les taxes) 71 791,68 \$

Cette information est aussi disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe.

Les incidences, qui représentent 15 %, serviront à s'appuyer sur les avis d'autres experts là où la complexité technologique dépasse le champ de compétence des professionnels.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber les changements potentiels dans l'envergure de la mission.

Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme retenue. Les services de surveillance de toiture et de services professionnels en architecture de paysage sont, quant à eux, prévus et font l'objet d'un budget distinct.

La firme Tremblay L'écuyer architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus représentent un montant de 478 611,18 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous. Il s'agit d'un contrat à pourcentage.

Services de base	Coûts en dollar Canadien \$
-------------------------	--

Architecture	299 977,50 \$
Sous total services de bases :	299 977,50 \$
Services supplémentaires	
Surveillance toiture	22 000,00 \$
Aménagement paysager	40 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	62 000,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	361 977,50 \$
Contingences (15% des honoraires)	54 296,63 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	62 337,05 \$
Total contrat	478 611,18 \$
Montant total du contrat à octroyer :	478 611,18 \$

Le montant des incidences à approuver est de 71 791,68 \$ (incluant les taxes).

Les honoraires sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014 - 2016 de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant, dans la limite du possible, les principes de développement durable. Ils devront, par exemple, choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé des occupants et les équipements les plus écoénergétiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction de la nouvelle station de pompage du lot 1 du projet de remise en service du Réservoir Rosemont débutent à l'automne 2015. Dans le but de respecter cet échéancier, les professionnels doivent commencer leurs études le plus rapidement possible, sans quoi les travaux de construction pourraient être reportés. Il est donc primordial que l'octroi du présent contrat soit approuvé lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération du 30 octobre prochain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en architecture et architecture de paysage:
 Contrat : 14351 Mandat : 16949-2-002

Début de la prestation des services	Novembre 2014
Études préparatoires	Décembre 2014
Préparation des plans et devis	Juin 2015

Appel d'offres et octroi de contrat	Octobre 2015
Exécution des travaux	Juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-Christophe DAME)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-18

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1145367001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de la firme Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat de services professionnels de la firme Provencher Roy + Associés architectes, pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford (CG11 0327);
2. d'autoriser une dépense de 897 269,27 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance du chantier, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel de l'édifice du 775 Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 747 724,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13837 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85,6 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 13:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145367001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels de la firme Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une portion importante du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, la magistrature de la cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (ci-après le «SPVM»). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires. Cette dernière est composée de plusieurs divisions permettant d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population, soit la division du greffe de la cour municipale et la division de la perception et des services connexes à la clientèle. Elle est aussi responsable des différentes salles d'audience qui se trouvent dans l'édifice. Le service aux cours du SPVM doit, pour sa part, administrer les procédures de comparution et voir à l'exécution des demandes et ordonnances de la cour.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains des étages composant l'immeuble. La dernière phase significative de rénovation remonte à 2002. Des travaux ponctuels de réaménagements intérieurs, aux premier et deuxième étages, ont été réalisés à l'automne 2010 et la réfection des dalles aux stationnements en 2011. Par ailleurs, en parallèle au présent mandat, un autre mandat a été octroyé à une équipe de professionnels, en juin 2013, pour la réalisation des travaux de réfection des 8 ascenseurs et des 2 plates-formes élévatrices desservant le bâtiment.

La Ville de Montréal souhaite maintenant amorcer un nouveau volet de réfection en s'attaquant, entre autres, au tunnel technique situé sous la rue St-Louis, aux appentis mécaniques, aux travaux de toiture, ainsi qu'à une portion du système de sécurité incendie.

D'importants travaux aux systèmes d'électromécaniques devront, par ailleurs, être entrepris, puisque plusieurs équipements ont atteint, voir dépassé, leur durée de vie utile. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie.

Un contrat de services professionnels a été octroyé en 2011 à l'équipe formée par les firmes Provencher Roy + Associés et DESSAU INC., pour l'aménagement et la mise à niveau du 775 Gosford. Pour la portion du contrat relative à l'ingénierie qui devait être réalisée par Dessau inc., elle a été résiliée à compter du 20 août 2013 en raison de l'inscription de la firme Dessau inc. sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (article 21.19 de la Loi sur les contrats des organismes publics). Un avis a été envoyé à Dessau inc. le 5 août 2013 à cet égard.

Le Service de la Gestion et de la Planification immobilière a mis un terme au mandat de Provencher Roy + Associés à la suite de la phase «Validation des données et esquisses». Un avis de résiliation de contrat a été envoyé à la firme en juillet 2014. Cette décision a été motivée en raison du non-respect, par la firme, du budget alloué par la Ville au projet. La firme était incapable de présenter à la Ville un concept qui respectait ses besoins et son budget. Dans ces circonstances et malgré plusieurs rencontres avec la firme pour tenter d'en arriver à un projet qui convienne à la Ville, il a été décidé de résilier le contrat et de partir sur de nouvelles bases avec une nouvelle firme.

De plus, la résiliation du contrat de Provencher Roy + Associés découle du fait que suite à l'évaluation complète de la portée des travaux, la nature du projet a changé de façon radicale. Le projet initial fut morcelé en divers sous-projets, ceci menant à une réalisation en plusieurs lots successifs. Dans cette optique, il est impossible de respecter le budget original prévu au contrat.

Un deuxième appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 27 jours, du 19 août 2014 au 15 septembre 2014, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché est sans particularité.

Le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture et en génie de bâtiment pour la réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du 775 rue Gosford. De plus, il est nécessaire de résilier le contrat octroyé à la firme Provencher Roy + Associés architectes.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions. Deux (2) addendas ont été émis le 8 et le 11 septembre, afin de clarifier les services de base de même que d'autres points relevant de l'envergure des travaux d'ingénierie mécanique et de ventilation, de même qu'en génie structural. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent présenter le juste prix pour les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour mettre en œuvre ce programme de réfection, c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la rétention des services d'une équipe de professionnels en architecture et en ingénierie dirigée par un Coordonnateur.

Cette équipe de professionnels sera chargée de faire la conception (esquisses, préliminaires, dossier définitif et d'appel d'offres) afin de produire les plans et devis et d'assurer le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie) nécessaires à la réalisation de ce projet puisqu'il doit être mis en œuvre selon un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0327 – 28 septembre 2011 – Autoriser une dépense de 2 455 111,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy + Associés et DESSAU inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 289 920,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11547, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnels.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé à la firme Provencher Roy + Associés et accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Archipel architecture inc. et WSP Canada inc. pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie, dans le cadre des travaux de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel technique du 775 Gosford.

Les disciplines concernées sont les suivantes :

- Architecture (toiture, enlèvement d'amiante, coordination etc.)
- Électromécanique (climatisations, ventilation, chauffage, plomberie, sécurité incendie (gicleurs), électricité.
- Charpente et génie civil
- Consultant en amiante

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les études préparatoires, les relevés de l'existant et leur mise en plan
- l'estimation des travaux;
- les plans, devis et cahier des charges pour soumission;
- la coordination de l'équipe professionnelle attitrée au programme;
- les services relatifs à la certification LEED;
- la participation à l'appel d'offres;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changements;
- la supervision en résidence pour les travaux de toiture;
- les services en période de garantie.

L'équipe de professionnels constituée d'architectes et d'ingénieurs d'expérience sera dirigée par le coordonnateur (architecte), qui aura la responsabilité de son équipe et agira comme principal interlocuteur avec la Ville.

Tout au long de leur prestation, les firmes retenues seront encadrées par des professionnels internes du SGPI.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de service de l'équipe formée par Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., qui a obtenu le plus haut pointage après la 2^e étape, selon les critères de sélection préalablement établis. Il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission et un seul (1) n'a pas obtenu la note intérimaire de passage. Sur ces quatorze (14) preneurs du cahier des charges, trois (3) sont des firmes d'ingénierie et ne peuvent

déposer d'offres en tant que coordonnateur. Pour plus de renseignements, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Archipel architecture inc. - WSP Canada inc.	70,13%	1,85	650 195,12 \$	97 529,27 \$	747 724,39 \$
Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. - DESSAU inc.	72,75%	1,60	764 928,68 \$	108 818,46 \$	873 747,14 \$
MDA architectes - DESSAU inc.	71,63%	1,59	762 951,10 \$	108 621,20 \$	871 572,30 \$
St-Gelais Montminy & Associés s.e.n.c.r.l. - RETRA Tech Qc inc.	71,00%	1,10	1 099 415,67 \$	142 183,54 \$	1 241 599,21\$
Affleck de la Riva Architectes - MLC associés	63,50%	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée à l'interne (25 juillet 2014)			667 994,75\$	100 032,21 \$	768 026,96 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					- 20 302,57\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					- 2,64 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					126 022,75 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					16,85 %

Les honoraires avaient été évalués à 768 026,96 \$ (incluant les taxes et les contingences). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est d'environ 2,64 % plus bas que notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres similaires au cours des deux dernières années, notamment le pourcentage soumis lors du premier appel d'offres.

L'écart non significatif entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par la bonne compréhension du mandat et par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Les incidences, qui représentent 20 % serviront notamment à s'appuyer sur les avis d'autres experts là où la complexité technologique dépasse le champ de compétence des professionnels. Le montant de 149 544,88 \$ (incluant les taxes) est prévu pour l'exécution de services professionnels qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent pas être réalisés par l'équipe des professionnels faisant l'objet du présent contrat, parce qu'il s'agit de professions différentes. D'une part, 10 % en budget d'incidences est consacré aux dépenses générales telles que les relevés topographiques des trottoirs de la rue Saint-Louis et les tests d'échantillonnage et les rayons X de composantes structurales et mécaniques. L'autre portion de 10 % en budget d'incidences est dédiée aux dépenses spécifiques de relevés en conditions d'amiante et d'expertises de laboratoires tel que les études de caractérisation de composantes en zone à risque et l'analyse sur les composantes contenant de l'amiante.

Cette information est aussi disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 15 % est ajouté pour absorber les changements potentiels dans l'envergure de la mission.

Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs, en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme retenue.

Les firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Archipel architecture inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

Archipel architecture inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus représentent un montant de 747 724,39 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous. Il s'agit d'un contrat à pourcentage.

Services de base	Coûts en dollar Canadien \$
Architecture	159 100,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	91 160,00\$
Ingénierie structure et civil	75 250,00\$
Sous total services de bases :	325 510,00 \$
Services supplémentaires	
Surveillance de travaux de toiture en résidence	7 200,00 \$
Visites de chantier supplémentaires(300)	105 000,00 \$
Surveillance de travaux de structure en résidence	96 000,00 \$
Étude et démarches aides financières	6 800,00 \$
Consultant en amiante	25 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	240 000,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	565 510,00 \$
Contingences (15% des honoraires)	84 826,50 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	97 387,89 \$
Total contrat	747 724,39 \$
Montant total du contrat à octroyer :	747 724,39 \$

Le montant total du contrat à accorder est de 747 724,39 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 149 544,88 \$ (20,0%) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, expertises et tests. Des expertises et tests peuvent être demandés en cours de projet. Ils demanderont d'être analysés par les laboratoires et experts-conseils externes à la Ville et à l'équipe de professionnels.

Le montant à autoriser totalise 897 269,27 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des honoraires est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014 - 2016 du Service de gestion et de planification immobilière. Cette dépense sera assumée à 88,92 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les Services d'agglomération dans l'édifice.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfections seront réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribueront à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal.

De plus, dans le cadre de leur mandat, les professionnels doivent s'inscrire dans une approche de développement durable. Ils doivent également travailler en visant l'obtention de l'accréditation LEED-EB argent ou LEED-NC argent, et tendre vers les meilleurs gestes et pratiques possibles pour préserver l'environnement. Par ailleurs, les professionnels ont le mandat d'obtenir des aides financières, qui s'appliquent dans le projet eu égard à l'efficacité énergétique.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant, dans la limite du possible, les principes de développement durable par exemple, en choisissant les matériaux les moins dommageables pour la santé des occupants et les équipements les plus éco-énergétiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat de services professionnels doit être octroyé le plus rapidement possible, afin de procéder à court terme à des travaux prioritaires, dont l'enlèvement d'amiante dans les appentis et les salles mécaniques des étages inférieurs et la mise aux normes des systèmes mécaniques. En outre, la réalisation du projet favorisera une optimisation des espaces existants et améliorera le confort des occupants. Cela va permettre également d'assurer la préservation de l'actif immobilier de la Ville et de dégager des économies d'énergie. Si l'octroi de contrat est retardé, l'usure des installations et les problèmes qui y sont rattachés s'amplifieront, ce qui générera une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en architecture et en ingénierie :
Contrat : 14297 Mandat : 17413-1-001

Début de la prestation des services	Novembre 2014
Études préparatoires	Novembre – Janvier 2015
Préparation des plans et devis	Janvier-Mars 2015
Appel d'offres et octroi de contrat	Août 2015
Exécution des travaux	Septembre 2015 – Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction (Jennifer POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DESMEULES
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-26

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1141195001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vacant d'une superficie de 153,3 m ² , situé au sud du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour le prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre des travaux pour l'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds. N/Réf. : 31H12-005-0430-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vague, connu comme étant le lot 5 428 539 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 153,3 m², au prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-09 14:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141195001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vacant d'une superficie de 153,3 m ² , situé au sud du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour le prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre des travaux pour l'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds. N/Réf. : 31H12-005-0430-03

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds, entre les boulevards des Sources et Gouin Ouest, la Direction des transports a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir le lot 5 428 539 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), appartenant à la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds (le « Vendeur »). Ce lot était avant l'opération cadastrale, une partie des lots 1 172 418 et 1 171 450 du cadastre du Québec, dont les bâtiments sont situés aux 11490, boulevard Gouin Ouest et 11 500, boulevard de Pierrefonds.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- introduction d'un mail central sur le tronçon, avec des ouvertures aux intersections;
- modification de la géométrie routière et sécurisation des manoeuvres de piétons à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds;
- introduction d'une voie réservée pour autobus en direction est;
- modification aux feux de circulation de l'intersection des boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds, avec l'ajout de mesures préférentielles pour autobus.

La mise en oeuvre de ces interventions entraînera, à certains endroits, un élargissement de la chaussée, notamment à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds où l'élargissement requis excède l'emprise de la rue. De ce fait, l'acquisition de l'Immeuble est nécessaire pour réaliser le projet. Par ailleurs, à la suite de l'acquisition du lot 5 428 539 du cadastre du Québec par la Ville, les immeubles situés aux 11490, boulevard Gouin Ouest et 11500, boulevard de Pierrefonds, propriétés du Vendeur, seront dérogoires en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. À cet effet, une dérogation mineure est accordée au Vendeur afin de réduire les minimums requis par le

Règlement d'urbanisme pour les marges avant, arrière et latérale.

En conséquence, le projet d'acte est soumis aux instances décisionnelles pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 29 0032 - 13 janvier 2014 - Approbation d'une dérogation mineure pour les immeubles situés aux 11500 et 11550, boulevard de Pierrefonds.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Vendeur l'Immeuble d'une superficie de 153,3 m², dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux fins d'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds, entre les boulevards des Sources et Gouin Ouest pour le prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.

JUSTIFICATION

La présente transaction est complétée en considérant les aspects suivants :

- L'acquisition du lot permettra de compléter les travaux de l'amélioration de la géométrie routière.
- L'acquisition du terrain est faite dans un contexte de libre marché.
- Le coût potentiel d'expropriation établi par la Section évaluation immobilière du SGPI oscille entre 147 000 \$ et 154 000 \$.
- Le prix convenu avec le Vendeur soit, 81 030 \$ est en deçà du coût potentiel d'expropriation.
- Le potentiel de contamination du secteur est faible et par conséquent, aucune caractérisation n'est recommandée selon l'avis du Service de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des transports du Service des infrastructures, transport et de l'environnement, tel que décrit à leur intervention ci-annexée.

La valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section évaluation immobilière du SGPI, oscille entre 30 000 \$ et 36 000 \$. Cependant, lors de la négociation, le Vendeur a exigé de la Ville, en plus de la valeur marchande du terrain, une compensation financière pour les dommages inhérents causés à ses immeubles, soit le dommage de rapprochement de la rue de ces derniers situés au 11490 boulevard Gouin Ouest et 11500, boulevard de Pierrefonds, la valeur contributive des arbres (1 érable argenté, 1 pin rouge et 4 épinettes bleues du Colorado) qui seront abattus lors des travaux, les honoraires professionnels (arpenteur-géomètre, notaire, évaluateur et architecte) ainsi que pour les troubles et inconvénients. À défaut d'accepter de verser cette compensation, le Vendeur aurait mis fin à la négociation pour l'acquisition de gré à gré dudit terrain par la Ville.

En conséquence, le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble au montant de 81 030 \$, lequel est reparti de la façon suivante, soit 34 500 \$ pour la valeur marchande de l'Immeuble et 46 530 \$ pour les dommages. De plus, la Ville accepte d'aménager les abords de l'Immeuble selon le plan de l'architecte M. Gilbert Riel (voir plan en pièce jointe). La Direction des transports inclurait les travaux d'aménagement des abords de l'Immeuble, à

même le contrat, lors de l'octroi de ce dernier pour l'ensemble des travaux de l'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'apaisement de la circulation à la suite des travaux permettra de réduire les gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par ailleurs, en accord avec la vision de son plan transport adopté en 2008, la Ville mise sur le transport collectif pour réduire significativement la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette acquisition, le Service des infrastructures, voirie et des transports ne sera pas en mesure de compléter les travaux prévus et la Ville devra rembourser les frais pour les honoraires professionnels encourus par le Vendeur, dans la cadre de cette acquisition par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain FELTON)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Anne CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-12

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-07**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-09



Dossier # : 1146307003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'organisme MUSÉOMIX QUÉBEC pour la réalisation du projet Muséomix Montréal du 7 au 9 novembre 2014 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012/2015 et approuver un projet de convention à cet effet.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme MUSÉOMIX QUÉBEC, pour la réalisation du projet Muséomix Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour 2014;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-08 07:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146307003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'organisme MUSÉOMIX QUÉBEC pour la réalisation du projet Muséomix Montréal du 7 au 9 novembre 2014 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012/2015 et approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place des actions qui visent à renforcer l'accès aux arts et à la culture. Dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal 2012-2015, le Ministère et la Ville ont souhaité soutenir des initiatives destinées à consolider le statut de Montréal, métropole culturelle, notamment dans le domaine de la culture numérique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal, le Service de la culture et le MCC souhaitent soutenir Muséomix pour la réalisation du projet déposé par l'organisme. Muséomix Montréal est un événement international et cocréatif de trois jours (7-9 novembre) qui rassemblera au Musée des Beaux-Arts de Montréal dix équipes formées environ de sept professionnels aux profils variés –spécialistes des technologies numériques, travailleurs culturels et du secteur de la muséologie. En soutien à ces équipes se joindront des entreprises technologiques et numériques, des laboratoires universitaires, des centres de créateurs en arts numériques et le Musée lui-même. Le tout « pour concevoir et prototyper de nouvelles expériences et activités de muséologie numérique. » Au jour 3, les visiteurs du musée sont invités à venir découvrir les créations, et ce pendant plusieurs fins de semaine. Cette année, les promoteurs souhaitent obtenir 7 prototypes fonctionnels basés soit sur les espaces du Musées ou les contenus et

collections (par ex.: *Livres à l'index* créé à Québec en 2013. Ce dispositif propose de naviguer dans les contenus numériques de livres mis à l'index à travers l'histoire. Un système de projection sur un livre blanc présente les pages du livre et une captation de mouvement permet à l'utilisateur de tourner les pages pendant que le contenu du livre s'efface au fur et à mesure). Les promoteurs attendent un total de 28 000 visiteurs.

JUSTIFICATION

L'Entente de développement culturel convenue entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture en général et le déploiement de Montréal, métropole culturelle en particulier . Plus spécifiquement, afin de positionner Montréal comme une métropole culturelle d'envergure internationale, un des axes d'intervention identifié comme prioritaire est le soutien de projets en culture numérique. L'axe 2, Accès à la culture s'intéresse aussi au patrimoine et la muséologie. Muséomix Montréal touche les deux aspects. Directement, ce projet vise à développer des nouvelles pratiques et des nouveaux contenus numériques. Il rassemble des spécialistes autour d'un projet numérique culturel. Il expérimente des nouvelles méthodes de travail collaboratives autour des technologies numériques et leurs usages potentiels. Le tout vise à innover en matière d'outils de diffusion de contenus dans les musées montréalais (par ex: Bruits de quartier qui est un dispositif audio permettant de s'immerger dans la vie quotidienne d'un quartier en déplaçant un dispositif en forme de bulle sur une maquette d'un quartier). Muséomix Montréal est également un projet qui permettra à Montréal de rayonner à l'international et de s'inscrire dans un réseau international puisque huit musées européens tiendront également leur propre Muséomix aux mêmes dates. Muséomix est notamment en relation étroite avec la Société des directeurs de musées montréalais.

Finalement, ce projet possède un potentiel intéressant de développement de propriétés intellectuelles montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 15 000 \$ sera payable en deux versements. Un premier versement de 500\$ sera payé trente (30) jours après la signature de la convention par les deux parties et en deuxième versement de 2 500\$ sur réception du bilan annuel.

Le montant à verser est prévu dans le budget de Division de l'action culturelle et des partenariats. Ce projet est appuyé dans le cadre de l'Entente MCC-Ville (Recommandations de crédits 12-2.5 et 13-2.5.4-189)

Nom de l'organisme	Imputation budgétaire
	AF - Général - Ville de Montréal - Affectation de surplus - corporatif Affectation surplus - Entente MCCCCF - Ville - Volet culturel - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Culture numérique - Entente sur le développement culturel 2012 2101.0012500.101336.07289.61900.016491.0000.001285.050093.00000.00000
MUSÉOMIX QUÉBEC	AF - Général - Ville de Montréal - Affectation de surplus - corporatif Affectation surplus - Entente MCCCCF - Ville - Volet culturel - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Culture numérique - Entente sur le développement culturel 2013 2101.0012500.101336.07289.61900.016491.0000.001285.050094.00000.00000
	Total

Demande d'achat no DA 344138

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond au volet social du développement durable en ce qu'il vient outiller la relève dans l'exploration de nouvelles méthodes de travail et de réseautage. De plus, ce projet sera un événement éco-responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont:

- Explorer collectivement de nouvelles utilisations du numérique en contexte muséal
Faire rayonner les pratiques muséales innovantes
- Contribuer au développement de propriétés intellectuelles montréalaises.
- Fournir les conditions pour transformer le musée hôte en laboratoire des technologies numériques et stimuler le secteur muséal montréalais en favorisant des échanges avec le milieu des nouvelles technologies et de la culture numérique.;
- Découvrir les dernières innovations en matière de technologies numériques et leurs usages potentiels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes. Les communications seront faites conformément à la convention et au Guide destiné aux organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le MCC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
Conseillère aux industries culturelles et créatives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-18

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2014-10-07



Dossier # : 1143220006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier afin de collaborer à la réalisation de son plan d'action 2014-2017 pour l'année 2014-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier pour participer à la réalisation 2014-2015 de son plan d'action 2014-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-08 15:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143220006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier afin de collaborer à la réalisation de son plan d'action 2014-2017 pour l'année 2014-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ) regroupe 29 Tables de quartier intersectorielles et multiréseaux sur le territoire de la Ville de Montréal. Cet organisme est légalement constitué depuis 2003 et une permanence en assume la coordination depuis 2009.

Cette coalition a pour mission d'intervenir sur des enjeux communs à l'ensemble des Tables de quartier tels que le développement social local, l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Montréalais et des Montréalaises, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) travaille en collaboration avec la CMTQ depuis plusieurs années dans des dossiers ayant une portée régionale, dont le comité de pilotage de l'entente tripartite de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, le comité de coordination du Forum de développement social et le comité de travail portant sur la démarche montréalaise de lutte contre la pauvreté.

La Ville de Montréal et ses arrondissements, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal, la Direction de santé publique de Montréal de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal soutiennent financièrement les 29 Tables de quartier à travers l'entente tripartite de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Cette dernière vise à contribuer au développement social dans les quartiers de Montréal en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ainsi, elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement aux enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de : la santé, l'aménagement urbain, l'environnement, l'éducation, l'économie, l'habitation, le transport, la sécurité, l'emploi, la sécurité alimentaire, la culture, les sports, les loisirs et tout autre enjeu interpellant les partenaires des quartiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1841 du 18 décembre 2013

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013-2014

DESCRIPTION

Le soutien financier de la Ville permettra à CMTQ de poursuivre la mise en œuvre en 2014-2015 du plan d'action 2014-2017, adopté lors de son assemblée générale de juin 2014. Il est à noter que les deux autres partenaires de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, soit Centraide du Grand Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, participent eux aussi à la mise en œuvre de cette planification annuelle. Le travail que la Coalition entend réaliser dans le cadre de son plan d'action se regroupe autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- poursuivre le travail sur la reconnaissance, la promotion et le financement des Tables de quartier;
- renforcer le soutien aux Tables de quartier ainsi que les échanges sur leurs pratiques et leurs expertises;
- élaborer et promouvoir leur vision de développement social local; et
- élaborer et promouvoir leur vision du développement de Montréal.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville permettra à CMTQ de poursuivre et d'enrichir ses actions. Depuis quelques années déjà, l'organisme a su développer une expertise qui en fait un acteur incontournable du développement social et un ardent défenseur de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Les trois partenaires financiers de l'Initiative montréalaise sont en faveur de donner suite à la demande de soutien financier de CMTQ. D'ailleurs, Centraide prévoit contribuer à la hauteur de 8 000 \$ et la Direction de santé publique de Montréal a déjà versé 10 297 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense en lien avec la demande de soutien financier de CMTQ est entièrement assumée par la Ville centrale, et ce, à même le budget de fonctionnement du SDSS. Le tableau ci-dessous résume la demande de l'organisme pour la période 2014-2015.

Organisme	Projet	Montant accordé en 2013	Montant recommandé 2014	Soutien financier par rapport au budget 2014 de CMTQ (%)
Coalition montréalaise des tables de quartier	Participation à la réalisation 2014-2015 du plan d'action 2014-2017 de Coalition montréalaise des tables de quartier	5 000 \$	5 000 \$	6,6%

Un seul versement sera effectué dans le 30 jours suivants la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 339881.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions de CMTQ agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais tout en répondant à l'un des quatre principes du « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 » qui vise une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

CMTQ est financé principalement par les contributions de ses membres. L'organisme a essayé et tente encore de diversifier ses sources de financement, mais cela reste difficile. L'apport de la Ville de Montréal et des autres partenaires de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local lui permettra de poursuivre les actions prévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 868-5066
Approuvé le : 2014-10-08



Dossier # : 1146101002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2014-2016 par le Conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé;

- de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-08 07:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146101002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2014-2016 par le Conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016, respectivement 12,259 M\$, 7,544 M\$ et 7,617 M\$ pour les années 2014, 2015 et 2016 afin d'assurer la pérennité des installations et la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés.
Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Par ailleurs, plusieurs bâtiments, aménagements et équipements nécessitent des travaux importants. En 2010, un rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal démontrait l'importance de procéder de manière diligente aux travaux nécessaires pour assurer la sécurité des installations du parc Jean-Drapeau qui accueille annuellement près de 5 millions de visiteurs et divers événements rassembleurs, notamment le Grand Prix du Canada, Osheaga, la Fête des neiges de Montréal, la Fête des enfants de Montréal, les Week-ends du Monde, ainsi que plusieurs compétitions sportives d'envergure internationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0880 - 4 juin 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néoelect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CE13 1087 - 31 juillet 2013 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme « Transelec / Common inc. », aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

CE13 1088 - 31 juillet 2013 – Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau et autoriser la Société à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CG13 0049 - 28 février 2013 - Adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CE12 2057 - 12 décembre 2012 - Effectuer les travaux essentiels et urgents. Autoriser la SPJD à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme "Les Entreprises QMD" aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012. Autoriser le report des budgets non utilisés de 2012 à 2013. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE12 1919 - 28 novembre 2012 - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une dépense de 15 758 000 \$ afin de poursuivre les travaux afférents à la réfection de bâtiments, d'équipements, du réseau électrique de l'île Notre-Dame et du réseau routier. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 758 000 \$.

CG12 0333 - 21 septembre 2012 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG12 0283 - 23 août 2012 - Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société. Autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

CE11 0766 - 25 mai 2011 - Autoriser une dépense de 14 536 000 \$ afin de procéder à la réalisation de travaux au parc Jean-Drapeau, relatifs au développement et à la sécurisation des bâtiments, des aménagements extérieurs, dont la mise aux normes du réseau électrique haute tension, et des équipements. Autoriser la SPJD à faire appel aux services professionnels de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 14 536 000 \$. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Dans le cadre de sa mission, la Société du parc Jean-Drapeau a entre autres responsabilités la gestion, le développement et la préservation des bâtiments et des équipements du parc Jean-Drapeau. Or, actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier urbain et les équipements.

Parmi les principaux travaux prévus en 2014 et approuvés par le conseil d'administration figurent les projets suivants (liste non exhaustive) :

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

1- Réfection des installations du Bassin olympique (phase 1) : Les installations sportives entourant le Bassin olympique datent des jeux olympiques de 1976. Elles servaient à l'origine à abriter les locaux nécessaires à la tenue des épreuves au Bassin olympique. Depuis cette époque, le Quartier des athlètes a changé de vocation à plusieurs reprises et l'ensemble des aménagements entourant le Bassin a maintenant besoin d'être remis en état. Ce projet vise donc à permettre à la Société de se doter d'installations sportives de qualité, aux normes actuelles, et qui permettront de rehausser le rayonnement du Bassin olympique du parc Jean-Drapeau grâce à des compétitions de canoë-kayak, d'aviron, de bateau-dragon, de nage en eau libre et de triathlon. Cette phase comprend le réaménagement des hangars et ils permettront à la Société de générer des revenus supplémentaires en louant des espaces aux fédérations, en augmentant l'achalandage et en attirant davantage de compétitions de calibre international.

2- Remise aux normes du réseau électrique moyenne-tension (phase 2) : Présentement alimenté à 12,5 kV, (ancienne technologie pour laquelle les pièces de rechange se font rares) le réseau électrique de l'île Notre-Dame présente des déficiences majeures qui mettent en péril la tenue d'événements de grande envergure. La phase 1 du déploiement de la nouvelle distribution, alimentée à 25 kV, a été réalisée en 2012 pour sécuriser le secteur des installations Grand-Prix. La phase 2 permettra de sécuriser l'alimentation électrique des secteurs de la plage et du pavillon du Canada, ainsi que de doubler le secteur des installations Grand-Prix en bouclant le réseau.

3- Remise aux normes du réseau électrique moyenne-tension (phase 3) : Présentement alimenté à 12,5 kV, (ancienne technologie pour laquelle les pièces de rechange se font rares) le réseau électrique de l'île Notre-Dame présente des déficiences majeures qui mettent en péril la tenue d'événements de grande envergure. La phase 3 complétera les travaux de mise aux normes de l'île Notre-Dame et permettra de sécuriser les installations, du parterre de l'île Notre-Dame, du centre de l'île et du secteur des Floraliés.

JUSTIFICATION

La Société du parc Jean-Drapeau doit s'assurer que les installations et les infrastructures répondent aux normes en vigueur et soient adaptées au bon déroulement des événements et des activités de toute nature se déroulant sur le site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération compte tenu que le parc Jean-Drapeau est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines

compétences municipales dans certaines agglomérations.

L'imputation comptable et le financement par règlements d'emprunts seront identifiés par le Service des finances de la Ville de Montréal selon l'évolution des projets d'immobilisations réalisés par la Société.

En vertu d'une convention liant la Ville de Montréal à la Société du parc Jean-Drapeau («la Société»), cette dernière assume les responsabilités liées à la gestion des processus d'octroi de contrat et à la réalisation des projets dont le financement est prévu au PTI assigné au parc Jean-Drapeau, conformément au budget PTI adopté annuellement par le Conseil d'agglomération. À cet égard, la Société facture les coûts de réalisation des projets à la Ville de Montréal afin d'assurer la comptabilisation des actifs dans les livres de la Ville.

Le montant de 12,259 M\$ pour l'année 2014 provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 se répartit ainsi :

- 12,259 M\$ - Protection de l'actif immobilisé (43010) dont 7,544 M\$ pour la protection de l'actif immobilisé et 4,715 M\$ pour la mise aux normes du réseau électrique (phase 3), travaux relevant de la Ville de Montréal, selon l'article 6 de la convention d'entente conclue entre la Ville et la Société en 1996, mais réalisés par la SPJD, sous l'égide de la division de la gestion des travaux d'entretien de la Ville de Montréal.

Les travaux relatifs à la mise aux normes du réseau électrique haute tension relèvent de la responsabilité de la Ville, selon l'article 6 de la convention d'entente VDM/SPJD de 1996 précisant le partage des rôles et des responsabilités de chaque entité quant à l'exploitation, au développement et à l'administration du parc Jean-Drapeau, mais sont réalisés par la SPJD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux demeurent importants pour assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau. Ils permettront en outre de maintenir un haut niveau de fréquentation dans un environnement plus adapté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau. Des clauses anti-collusion seront intégrées au devis de chacun des projets.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François MARTELLINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Le : 2014-03-13

CE : 30.002

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131124002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de conduites privées d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, se raccordant au(x) réseau(x) de la Ville, de même que d'ouvrages de régulation des eaux pluviales sur le terrain privé pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc. située au 400 Crémazie ouest. Le projet est déjà construit et raccordé temporairement au raccordement existant.

Il est recommandé :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-10 13:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1131124002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de conduites privées d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, se raccordant au(x) réseau(x) de la Ville, de même que d'ouvrages de régulation des eaux pluviales sur le terrain privé pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc. située au 400 Crémazie ouest. Le projet est déjà construit et raccordé temporairement au raccordement existant.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue d'une modification au branchement, au réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc., district électoral de Parc-Extension.

Le présent projet consiste en :

- la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment existant et de drainage de l'espace pavé par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un nouveau branchement de 300 mm à l'égout combiné de 750 mm du boulevard Crémazie ouest.
- Le réseau pluvial montré aux plans est réalisé à l'exception de l'équipement de dépollution et du nouveau branchement de 300 mm. Il est présentement branché au raccordement existant à la conduite combiné située sur le boulevard Crémazie ouest.
- Le projet a été réalisé suite à l'émission des permis de construction. Aucun permis pour raccordement a été émis et le réseau a été raccordé sur le

branchement existant en attendant l'autorisation du MDDELCC pour finaliser les travaux avec la pose l'équipement de dépollution et du nouveau branchement de 300 mm.

Comme demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation . "

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La mise en chantier du projet a été faite suite à la recommandation de la Direction du contentieux de la Ville de Montréal, à la division des permis et de l'inspection, d'émettre le permis pour construction.

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie J.B. Laverdure inc. d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question, sur le site visé par les lots 5 137 303 et 3 932 695. Cette procédure est nécessaire puisque le projet se trouve dans une zone industrielle et représente un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente.

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.
Le plan de rétention a été approuvé par le Service de l'eau conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation des eaux pluviales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux d'installation de l'équipement de dépollution et du nouveau branchement de 300 mm se feront suite à l'émission du certificat d'autorisation du MDDELCC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle LAMARRE TRIGNAC)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Brahim AMAROUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Clément CHARETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C CHARRON
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-22

Richard C GAGNON
Chef de Division de l'ingénierie et du développement du domaine public



Dossier # : 1146340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

La Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-03 19:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

Les événements sportifs sont une source de fierté et de formidables occasions de mobilisation et de rapprochement. L'accueil d'un grand nombre d'événements démontre la créativité, le dynamisme et le savoir-faire d'une société sur la plan sportif . Non seulement ils stimulent l'activité économique de la région hôte, mais favorisent l'essor de la pratique sportive chez ses citoyens et le développement d'une élite sportive locale. Montréal est une ville olympique qui a hérité d'un important legs des Jeux olympiques d'été de 1976, tant en termes d'infrastructures sportives répondant aux plus hauts standards internationaux qu'en termes d'expertise dans l'organisation de compétitions internationales majeures.

La concurrence à l'échelle canadienne et internationale est de plus en plus vive et Montréal doit innover et se positionner comme ville d'exception si elle tient à demeurer parmi les plus performantes en matière d'accueil d'événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Plusieurs autres villes québécoises et canadiennes se sont déjà dotées d'une politique ou d'un programme de soutien afin d'accueillir un plus grand nombre de ces événements sur leur territoire, notamment les villes de Vancouver, Kelowna, Burlington, Gatineau, Québec, Sherbrooke et Shawinigan.

Les gouvernements du Québec et du Canada accordent beaucoup d'importance à l'accueil d'événements sportifs d'envergure internationale ou mondiale au Canada. Afin d'en accueillir davantage et d'optimiser leurs avantages et retombées, ils investissent des sommes considérables dans plusieurs programmes de soutien financier au profit des organisateurs et des communautés hôtes.

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et

métropolitaine a vu le jour en 2012 et son renouvellement pour l'année 2013 et les années subséquentes a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville (CG13 0051). Il a pour objectif de soutenir financièrement les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le bilan provisoire 2014, ainsi que le bilan 2012-2014 du Programme ont été annexés en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0412 (26 septembre 2013) : Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

CG12 0020 (26 janvier 2012) : Approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et autoriser un budget de 250 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012.

DESCRIPTION

Pour 2015, la modification suivante a été apportée au Programme : Modification d'une des deux dates de tombée, soit le 15 février 2015 au lieu du 15 janvier 2015.

Le 15 janvier et le 31 mai étaient les dates de tombée du Programme en 2014. Selon les commentaires des organisateurs, la date du 15 janvier est trop hâtive dans le calendrier annuel puisque beaucoup d'événements, surtout ceux des volets international et national, n'ont pas encore été attribués par les fédérations internationales ou nationales qui sanctionnent ceux-ci. Les organisateurs, souvent des bénévoles ou des employés des fédérations sportives installées à Montréal, ont beaucoup de difficulté à compléter leurs demandes dans les délais prescrits. Plusieurs organisateurs ont exprimé le besoin de disposer d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 15 février.

Pour 2015, le Programme aura toujours trois volets avec des critères d'admissibilité généraux et spécifiques et des critères d'évaluation qui prévoient un soutien maximal par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Le Programme s'adresse aux événements se tenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Selon les événements admissibles connus à venir, la mise sur pied du Programme devrait permettre à une cinquantaine d'événements sportifs de bénéficier d'un soutien financier.

Un accord de principe du comité exécutif (CE10 2060) en soutien à plusieurs compétitions de Swimming/Natation Canada pour les années 2011 à 2016 a déjà été approuvé. Le

soutien financier à ces compétitions prévues en 2015 est compris dans l'enveloppe budgétaire du Programme et s'élèvera à un maximum de 15 000 \$.

Le Service de la diversité sociale et des sports est responsable de la gestion du Programme. Le document explicatif du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015 qui inclut le formulaire de demande est présenté en pièce jointe.

Les grands Jeux et les championnats majeurs nécessitant une contribution exceptionnelle et ponctuelle de la Ville sont exclus de ce Programme et seront traités et présentés à la pièce à l'administration municipale.

JUSTIFICATION

Le Programme permet à l'agglomération de Montréal d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. Il répond à des besoins maintes fois exprimés par les milieux sportifs montréalais, québécois et canadiens, notamment lors de la consultation publique réalisée en 2007 sur la compétence de l'agglomération de Montréal, soit l'aide à l'élite sportive.

Équité et cohérence

Le Programme permet à l'administration montréalaise de soutenir financièrement tous les organisateurs d'événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale admissibles de manière cohérente et équitable et d'éliminer les perceptions d'iniquité et d'incohérence dans le traitement des demandes. L'acceptation ou le refus de soutenir financièrement un organisateur est donc balisé par des critères d'admissibilité à la fois généraux et spécifiques, établis et connus. Chaque demande de soutien passe par un processus d'analyse et d'évaluation.

Le Programme permet d'accorder un soutien financier équitable à l'échelle de l'agglomération, peu importe l'installation ou le site choisi par les organisateurs (municipal, corporatif, scolaire ou commercial).

Efficacité et avantages pour l'administration

Le Programme permet une analyse rapide des demandes des organisateurs d'événements et une présentation en bloc au comité exécutif deux fois par année. Pour les événements tenus dans des installations municipales, au lieu d'une gratuité, l'octroi d'une contribution financière permet de ne pas nuire à l'atteinte des cibles de revenus des gestionnaires d'équipement et aux organisateurs d'utiliser les équipements sportifs ou installations de leur choix.

Rayonnement de Montréal

La tenue d'un grand nombre d'événements sportifs d'envergure internationale et le soutien que la Ville y consent sont méconnus du public. Compte tenu du nombre et de l'importance des événements sportifs majeurs qu'elle accueille annuellement, du rayonnement des grandes installations sportives montréalaises, de l'expertise de sa communauté sportive en matière d'organisation de tels événements et de sa capacité d'accueil, Montréal a tout avantage à accroître ses efforts d'investissement dans ce créneau.

La mise sur pied du Programme de soutien permet à Montréal de se démarquer davantage par rapport aux autres grandes capitales et métropoles internationales, d'accroître sa visibilité et son rayonnement à l'échelle mondiale et de profiter pleinement des avantages et retombées sportifs, touristiques, promotionnels, économiques et sociaux engendrés par la tenue d'événements sportifs majeurs sur son territoire, notamment par :

- La formation d'entraîneurs et d'officiels de niveau national et international;

- Le renforcement et la mise en valeur du savoir-faire et de l'expertise montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs;
- Le positionnement de Montréal comme métropole sportive par excellence sur les scènes nationales et internationales;
- Les retombées économiques engendrées par l'accueil de milliers de participants, d'accompagnateurs et de visiteurs des autres provinces, territoires et pays;
- Les investissements considérables consentis par les gouvernements du Québec et du Canada dans les événements sportifs majeurs, au profit de Montréal, de sa communauté sportive et des Montréalais;
- Les impacts économiques engendrés par la production des événements (création d'emplois, production de matériel et de produits dérivés, etc.);
- La possibilité offerte aux athlètes montréalais de concourir chez eux devant leurs proches et leurs partisans;
- L'accroissement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et athlètes envers Montréal;
- L'encouragement à la pratique d'activités physiques et sportives chez la population montréalaise;
- La mise en valeur des athlètes comme modèles d'engagement et de persévérance pour les jeunes;
- Legs en installations et matériel sportifs au profit des Montréalais, de la communauté sportive montréalaise et plus particulièrement des athlètes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 400 000 \$ est prévue au budget régulier 2015 du Service de la diversité sociale et des sports puisque sa base budgétaire 2015 devra être ajustée en conséquence. Tel que prévu lors de la création et la mise en oeuvre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, l'enveloppe budgétaire annuelle s'élèvera à :

Années	2015	2016	2017 et subséquentes
Enveloppe budgétaire déjà prévue	400 000 \$	450 000 \$	500 000 \$

Pour 2016 et 2017, un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports sera requis pour assurer la continuité du Programme.

Les contributions financières respectives à chacun des organisateurs des événements soutenus seront versées en deux blocs distincts, soit en mai et en août 2015, et ce, suite à l'approbation par le Comité exécutif des événements retenus et des sommes à accorder aux organisateurs respectifs. Pour chaque date de tombée, le soutien financier aux organisateurs des événements soutenus est versé en un seul versement.

En 2014, l'enveloppe budgétaire du programme était de 350 000 \$ et la somme des budgets prévisionnels de tous les événements sportifs soutenus dans le cadre du Programme était approximativement de 10,2 M\$. La proportion moyenne du soutien financier accordé dans le cadre de ce programme par rapport au budget prévisionnel de chaque événement (moyenne des pourcentages) est de 8,3 % pour les événements d'envergure internationale, 11,1 % pour les événements d'envergure nationale et de 8,3 % pour ceux d'envergure métropolitaine (voir bilan en p. j.). Pour 2015, le soutien financier maximal par événement restera inchangé. Pour les années subséquentes, le soutien financier maximal par événement pour chacun des volets sera réévalué et ajusté en conséquence.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les événements sportifs favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et permettent aux demandeurs d'améliorer leur expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard dans la grille d'évaluation des demandes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la mise en oeuvre du Programme est approuvée pour l'année 2015 :

- Tenue d'un plus grand nombre d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2015 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, amélioration de la qualité des événements soutenus et accroissement de leur diversité;
- Optimisation des avantages et des retombées économiques, sportifs, promotionnels et sociaux que procure l'ensemble des événements soutenus au profit de Montréal, de sa communauté sportive et des Montréalais et Montréalaises;
- Le balisage du soutien octroyé aux organisateurs d'événements sportifs facilitera la prise de décisions par les décideurs et favorisera une plus grande équité et cohérence dans le soutien qui est accordé pour l'organisation des divers événements.

Si la mise en oeuvre du Programme pour l'année 2015 est retardée ou annulée :

- Les organisateurs tenant leur événement sportif en début d'année risquent de perdre des opportunités de financement s'ils apprennent tardivement ou après la réalisation de leur événement qu'ils obtiendront un soutien financier de la Ville étant donné que ce soutien leur sert de levier pour en obtenir d'autres ou obtenir des sommes plus importantes;
- La visibilité de la Ville et la promotion de Montréal risquent d'être réduites pour les événements tenus en début d'année, car les organisateurs ne sauront pas si leur événement est soutenu ou non par la Ville.
- Ne sachant pas si le Programme sera renouvelé, certains organisateurs seront réticents à déposer la candidature de Montréal pour y tenir des événements sportifs d'envergure nationale ou internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Programme de soutien 2015 :

- Fin 2014 : Diffusion et promotion du renouvellement du Programme de soutien 2015 auprès des organisateurs et promoteurs d'événements sportifs.

- 15 février et 31 mai 2015 : Réception des demandes de soutien adressées à la Ville par les organisateurs et promoteurs d'événements sportifs.
- Février à août 2015 : Évaluation des demandes, adoption des sommaires décisionnels visant à approuver le soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs admissibles, et versement de l'aide financière.
- Toute l'année 2015 : Suivi des obligations assumées par les organisateurs soutenus.

Mise en oeuvre du Programme de soutien pour l'année 2016 et les années subséquentes - Action à prévoir en 2015 :

- Bilan final du Programme de soutien pour l'année 2014.
- Bilan provisoire et final du Programme de soutien pour l'année 2015.
- Sommaire décisionnel pour renouveler le Programme de soutien pour l'année 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2014-10-02



Dossier # : 1141528004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :
D'entériner la nomination de Monsieur Romain Fayolle, Commissaire au développement économique de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre d'observateur non votant au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-10 13:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141528004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation, la municipalité régionale de comté, ici Ville de Montréal, doit désigner les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement (CLD) qu'elle constitue.

La Ville de Montréal a choisi d'exercer cette responsabilité en demandant à ses arrondissements de participer à la définition de l'organisation du développement économique local en intervenant directement auprès des CLD de leurs territoires, sur la base de recommandations des Conseil d'arrondissements à la Ville de Montréal.

L'arrondissement doit adopter une résolution désignant un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Un représentant de l'arrondissement siégeait au conseil d'administration de la SODEC en tant que membre observateur non votant. Depuis le 29 septembre 2014, un commissaire en développement économique a été nommé à la Direction du développement du territoire et des études techniques. M. Romain Fayolle remplacera M. Richard Joseph aux rencontres de la SODEC-RDP-PAT-ME, en tant que membre observateur non votant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1131528002 : Recommandation au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

DESCRIPTION

Nomination d'un employé en tant qu'observateur non votant aux rencontres du conseil d'administration.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard JOSEPH
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur

Le : 2014-10-01

CE : 30.006

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2014/10/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143624040

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145331003 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145331003 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624040

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145331003 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145331003 reçu du comité exécutif le 24 septembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145331003 reçu du comité exécutif le 24 septembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le

cadre du dossier visant à conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-16

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1143624029

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143592007 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143592007 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624029

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143592007 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143592007 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme). En raison d'une demande de renseignements complémentaires, une deuxième séance de travail a été nécessaire le 15 octobre 2014 pour compléter l'étude du dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite aux séances de travail tenues les 6 août et 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143592007 reçu du comité exécutif le 30 juillet 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - (2 soumissionnaires, 1 conforme).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2014-10-16

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17

**Dossier # : 1143624037**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624037

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143334014 reçu du comité exécutif le 17 septembre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145891001 reçu du comité exécutif le 17 septembre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le

cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$, taxes incluses – appel d'offres 13-12645 – 4 soumissionnaires -Approuver un projet de convention à cette fin.
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17

**Dossier # : 1143624041**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624041

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855001 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE1438550013 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145331003 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-16

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1143624043

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822047 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822047 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624043

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822047 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144822047 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14 -13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144822047 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Tetra Tech QI inc. (somme maximale de 2 119 305,43 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. (somme maximale de 1 720 253,08 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2), totalisant une somme maximale de 3 839 558,51 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-16

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1143624042

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855004 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855004 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-20 10:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624042

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855004 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143855004 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 octobre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143855004 reçu du comité exécutif le 8 octobre 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 \$), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 \$), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 \$) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32\$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-16

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-10-17